

Family Observer

Observatoire européen pour les Affaires familiales

Protection sociale & actions sociales

***La jeunesse, une période
de transition vers la
pleine autonomie***

***Aide accordée par les
pouvoirs publics***

***Evolution de la famille
européenne***

Génération

LoveTalks®

Emploi & affaires sociales



Commission européenne



Le Sommet de Lisbonne a rappelé qu'il existait un lien essentiel entre la force économique de l'Europe et son modèle de protection sociale. La politique sociale est considérée comme une partie du dispositif politique d'ensemble mis en place par l'Union pour gérer les changements structurels et éviter leurs conséquences sociales indésirables. Dans le cadre de ce dispositif, le nouvel agenda de politique sociale de la Commission met l'accent sur la promotion de la « qualité » en tant que moteur de l'essor économique, du développement de l'emploi en termes de qualité et de quantité et de la société inclusive.

Les récentes conclusions du Conseil (Emploi et politique sociale) du 29 novembre 2000 relatives à cet agenda indiquent que la place accordée à la promotion de la qualité dans tous les domaines de la politique sociale – qu'il s'agisse de la formation, du travail, des relations économiques ou de la politique sociale en général – constituait un facteur essentiel en vue d'atteindre les objectifs que l'Union européenne s'est fixés en matière de compétitivité et de plein emploi. Elles montrent par ailleurs que l'on ne saurait renforcer et moderniser le modèle européen sans tenir compte des implications de l'interaction entre croissance économique, emploi et cohésion sociale lors de la définition de la politique de l'Union. Telle est donc la base d'une stratégie générale dans laquelle les mesures de politique écono-

mique, sociale et de l'emploi se renforcent mutuellement. Le tableau de la situation sociale dans les Etats membres de l'Union, présenté dans les Rapports sociaux de la Commission européenne, constitue un élément majeur pour le développement d'une politique de l'emploi soutenable et compétitive.

L'Observatoire européen pour les Affaires familiales cible son activité sur la famille considérée comme un facteur essentiel pour l'évolution de la situation sociale en Europe. Ses observations portent sur les formes de familles et les rapports entre les différents membres de la famille. Le XX^e siècle a été caractérisé par la tendance à l'individualisation des choix. Il révèle une plus grande diversité dans les modèles sociaux, les styles de vie, les modes de consommation et les possibilités d'épanouissement personnel offertes par la société. Ce qui se reflète dans la large acceptation sociale de différents modes de vie. Ainsi le nombre des unions consensuelles (unions libres, sans mariage) a-t-il augmenté rapidement dans la plupart des Etats membres : en Europe, 8 % des couples vivent en union libre.

A travers leurs systèmes de protection sociale, les Etats membres s'efforcent de maîtriser les mutations continues intervenant en Europe. Ces systèmes ont effectivement joué un rôle fondamental dans la promotion de la cohésion sociale et pour combattre les risques d'exclusion. Cependant, ils doivent maintenant faire face à d'énormes défis communs, tels que l'adaptation aux changements démographiques et les exigences d'une société basée sur la connaissance. Les tendances démographiques vont affecter la structure du marché de l'emploi et le potentiel de main d'œuvre. Mais en même temps, elles vont exercer une forte pression

sur les systèmes de retraites et de santé publique. La révolution de l'information représente elle aussi un nouveau défi pour les systèmes de protection sociale qui vont devoir garantir qu'il sera tiré un parti maximum des chances offertes par les nouvelles technologies en éliminant les risques d'effets secondaires négatifs.

Dans la poursuite d'une croissance économique durable et du plein emploi, la politique sociale jouera un rôle crucial pour assurer désormais une gestion beaucoup plus attentive des ressources humaines et en faire un facteur productif stratégique. Les inégalités actuelles concernant la distribution des revenus, l'éducation et la santé représentent un extraordinaire défi. En particulier, les personnes appartenant aux groupes les moins favorisés de la population en âge de travailler doivent avoir la possibilité de mettre tout leur potentiel au service de la société. C'est pourquoi la politique sociale ne doit pas être considérée seulement comme un moyen de réaliser une société plus équitable mais il importe aussi de reconnaître son rôle en tant que facteur productif.

La politique sociale ne peut être efficace que si le ratio profit à coût est positif. Ceci montre qu'il est nécessaire d'observer les tendances sociales et de mieux comprendre leur impact sur l'ensemble de la société et de l'économie afin de mettre en place les dispositifs les plus efficaces. Les articles publiés dans *Family Observer* souhaitent apporter une contribution au développement d'une telle politique.

Gabrielle Clotuche
Directrice de la politique sociale,
DG Emploi et Affaires sociales,
Commission européenne



La fécondité est un élément crucial de la démographie. Le Séminaire 2000 de l'Observatoire européen pour les Affaires familiales a traité cette question dans l'optique de la recherche scientifique sur la famille. Or, tous les exposés ont montré clairement l'importance décisive de l'intégration sociale de la famille dans la société.

Vous souhaitez continuer à être informé sur la famille, l'évolution démographique et la protection sociale ?

Voici le troisième numéro de *Family Observer*, le magazine publié par l'Observatoire européen pour les Affaires familiales dont le propos est, comme dans les cahiers précédents, de vous informer des développements récents concernant l'évolution de la famille en Europe. Nous évoluons dans un champ de tensions entre sciences et politique, théorie et pratique, disciplines et matières pluridisciplinaires, attentes et réalité. Situation à partir de laquelle nous pouvons reproduire la réalité de la vie des personnes constituant la famille. Personnes qui sont, elles aussi, tiraillées entre des besoins contradictoires et des

Plus grandes sont les chances de pouvoir exercer une activité professionnelle à côté de ses obligations familiales, mieux on peut envisager une union stable ; meilleures sont les conditions de logement accessibles aux jeunes couples, plus tôt interviendra la décision d'avoir un enfant. Ceci indique très clairement que la famille ne saurait être considérée comme une unité privée isolée dans la société et que le contexte sociétal est déterminant pour l'épanouissement de la famille.

Avec ses séminaires annuels, l'Observatoire européen pour les Affaires familiales poursuit en même temps l'objectif de présenter à un large public les résultats de ses recherches scientifiques. Les participants sont donc aussi bien des scientifiques que des politiques et des responsables des questions familiales. Des experts de la famille venus de Singapour et des Etats-Unis ont traité la question sous l'aspect de régions autres que l'Europe. Les résultats du Séminaire sont publiés sur le site Internet de

l'Observatoire. Ce site a été remanié. Vous pourrez y trouver des informations générales sur l'Observatoire dans ses trois langues officielles (allemand, anglais et français). Les données statistiques essentielles sur la famille, ventilées par pays, sont présentées sous forme de tableaux. Je tiens en particulier à attirer votre attention sur la collection de liens vers les institutions dans les Etats membres de l'UE s'occupant de recherche sur la famille. Le site qui va être progressivement enrichi consacra à l'avenir plus de place à la réponse aux questions revenant continuellement sur le thème de la famille. Si vous avez personnellement des suggestions concernant ce site, écrivez-nous ou envoyez-nous un mail. Nous serons heureux de l'intérêt témoigné.

Rudolf Richter
Président de l'Institut autrichien de recherche sur la famille
Président de l'Observatoire européen pour les Affaires familiales

Envoyez un e-mail à :
famobs@oif.ac.at

Veuillez indiquer si vous souhaitez recevoir *Family Observer* en allemand, en anglais ou en français.

A l'avenir, *Family Observer* paraîtra exclusivement sur la Toile et sera envoyé électroniquement.

Sur le site Internet de l'Observatoire, vous pouvez accéder aux résultats de la recherche sur la famille, l'évolution démographique et la protection sociale :

http://europa.eu.in/comm/employment_social/family/observatory/home.html

Assurez-vous l'accès aux sujets concernant la famille !

Sommaire

Génération :

La jeunesse, une période de transition vers la pleine autonomie 4

Politique familiale :

Nouvelles approches pour l'aide accordée par les pouvoirs publics à la garde à temps partiel des enfants d'âge préscolaire 12

Fécondité :

Comment la famille européenne évolue-t-elle ? 20

Rapports entre générations :

Solidarité intergénérationnelle ou ambivalence des générations 28

LoveTalks® :

LoveTalks® : un modèle éprouvé de pédagogie sexuelle pour l'Europe 32

Famille et vie professionnelle :

Compétences familiales – Un nouvel atout pour la réinsertion professionnelle 40

Chère lectrice, cher lecteur,

exigences variant avec les différents rôles qu'elles assument. D'un côté, le regard attristé de l'enfant qui aimerait continuer à jouer au lieu de subir les horaires imposés par les adultes, de l'autre, le désir légitime des parents d'éviter toute cassure dans leur vie professionnelle. D'une part, la solitude et les infirmités d'une personne âgée, d'autre part, les embouteillages qui mettent une distance parfois insurmontable entre elle et ceux qui voudraient s'en occuper.

L'artiste tyrolienne Christine Prantauer qui avait déjà illustré les deux premiers numéros a traité celui-ci dans un registre extrêmement subtil. Elle situe ses personnages avec leur contexte familial dans la vie publique. Alors qu'elle avait précédemment choisi pour thèmes le monde des enfants et les activités des femmes, elle nous montre cette fois comment la condition familiale se dilue dans la vie publique. Les traces de « l'être familial », incessamment en mouvement, s'estompent rapidement. Il est évident qu'à chaque pas accompli en direction de la vie publique, les besoins familiaux se font de moins en moins perceptibles.

Nous espérons que les sujets discutés dans *Family Observer* vous permettront de mieux saisir certaines tendances. Les faits exposés devraient

nous aider, tous ensemble, à repérer les nouvelles évolutions. Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir à nous accompagner sur cette piste.

Irene M. Kernthaler
Rédactrice en chef

PS : A propos de traces, *Family Observer* ne laissera désormais plus les siennes sur le papier mais sur l'autoroute de l'information, autrement dit sur Internet. Une restructuration en profondeur se prépare : actuellement, nous ne pouvons informer qu'un lecteur sur dix par e-mail des mises à jour et des nouvelles éditions de *Family Observer* sur notre site Internet : nous ne connaissons pas l'adresse électronique des 90 % restants. Nous souhaitons toutefois vivement que toutes et tous puissent continuer à lire notre magazine ! Pour cela, nous avons besoin de votre coopération. Pour pouvoir continuer être informé régulièrement des nouvelles tendances dans le domaine de la famille, de la démographie et de la protection sociale, veuillez envoyer un mail à : famobs@oif.ac.at.

A bientôt sur la Toile !

La jeunesse, une période de transition vers la pleine autonomie

Une époque de la vie

Ils ne sont plus des enfants et pourtant pas encore des adultes – Les jeunes vivent aujourd’hui au carrefour de mutations de toutes sortes. De quel ordre sont ces changements et que signifient-ils pour la famille et la société ?

Juan Antonio Fernández Cordón

Ce qui fait l’originalité de la jeunesse par rapport aux autres époques de la vie, c’est le fait qu’elle constitue un stade intermédiaire entre deux phases essentielles : la dépendance de l’enfance et l’indépendance de l’âge adulte. Phases qui sont l’une et l’autre bien définies mais dont les frontières sont floues. La jeunesse ne correspond ni à une délimitation démographique claire, ni à une définition légale stricte ; elle peut seulement être considérée comme un phénomène social complexe et évolutif. Comme toute autre classification basée sur l’âge, la jeunesse est un état transitoire. Mais dans ce cas, il s’agit d’une phase unique et spéciale, de durée variable, dépendant de circons-

tances à la fois historiques et sociales. La jeunesse peut être considérée comme une situation limite temporaire, vécue par les individus pendant une période plus ou moins longue suivant le type de société à laquelle ils appartiennent (Levi & Schmitt 1996). La jeunesse est caractérisée par une double transition : le passage de la scolarité à la vie active et celui de la famille d’origine à la famille de procréation (Mauger 1995).

La jeunesse se termine par l’intégration dans la société adulte, lorsque l’individu atteint le stade d’indépendance économique et sociale qui non seulement garantit la reconnaissance de ses droits d’adulte mais lui permet de les exercer. Dans certaines sociétés anciennes où les divisions sociales étaient

principalement basées sur l’âge, les rites d’initiation imposaient une démarcation claire entre les stades adjacents de la vie. Le passage de l’un à l’autre était équivalent au passage d’une classe à l’autre, on pourrait presque dire d’un univers à l’autre. Dans un passé plus récent, la transition vers l’âge adulte était régie par deux règles essentielles : celle de l’instantanéité – la soudaineté avec laquelle s’effectuait le passage de l’adolescence à l’âge adulte – et celle de la coïncidence dans le temps des trois éléments de transition les plus significatifs : quitter le foyer de ses parents, commencer à travailler et fonder une nouvelle famille (Sgritta 1999). Dans les sociétés occidentales modernes, les choses ont beaucoup changé. La transition de la jeunesse à l’âge adulte se fait graduelle-



ment, pas toujours de façon linéaire, et elle n'est pas rattachée symboliquement à un événement particulier. Travailler, faire des études et quitter le foyer des parents sont des situations s'articulant selon des schémas d'interdépendance variés (Martinez & Ruiz-Castillo, 1998).

Les limites de la jeunesse en tant qu'âge distinct se sont progressivement estompées. La tendance générale à poursuivre des études au-delà de l'âge minimum légal de la scolarité obligatoire signifie que l'enfance se termine de plus en plus tard. Et il est plus difficile encore de dire à quel moment la jeunesse prend fin étant donné qu'elle se prolonge aujourd'hui par des stades tels que la cohabitation sans mariage, voire la formation du couple sans cohabitation. On ne saurait donc dire exactement à partir de quel moment est fondée une nouvelle famille, distincte de la famille paternelle. Par ailleurs, le marché du travail requiert de plus en plus de flexibilité, en particulier des personnes embauchées récemment, donc principalement des jeunes appelés à changer plusieurs fois d'emploi avant de trouver une position stable – pour autant qu'ils y parviennent.

Des études récentes ont montré que, dans de nombreux pays, le niveau de vie relatif des jeunes était en baisse tandis que celui des personnes âgées s'élevait, allant même jusqu'à dépasser le niveau de vie moyen de la population active. Dans de nombreux Etats membres de l'Union européenne, le relèvement du niveau de vie des personnes âgées a été particulièrement accentué ces dernières années et leur indépendance économique et résidentielle croissante forme un contraste frappant avec la situation des jeunes.

On a également constaté l'effet négatif de ces changements sur la natalité dans les pays du sud de l'Union européenne. A l'heure actuelle, la principale raison expliquant les taux de natalité extrêmement bas enregistrés en Espagne ou en Italie est le déclin de la fécondité des jeunes femmes âgées de 20 à 30 ans et spécialement de celles âgées de 25 à 29 ans. Le problème du troisième enfant que l'on considérait autrefois comme la clé du renouvellement démographique s'avère aujourd'hui beaucoup moins important que le fait que les jeunes adultes n'aient même pas un premier enfant.

Les deux principaux facteurs marquant la transition vers l'âge adulte sont l'acquisition de l'indépendance résidentielle (quitter le foyer de ses parents pour avoir son propre foyer) et l'entrée dans la vie active (avoir un emploi assurant l'indépendance économique).

Quitter le foyer de ses parents représente un moment clé dans la vie d'un individu, avoir son propre domicile étant une condition essentielle pour avoir sa place dans la société. Dans nos sociétés modernes, qui n'a pas son propre foyer se trouve au bas de l'échelle sociale et le terme de « sans domicile fixe (SDF) » est synonyme d'exclu. Tous les obstacles auxquels se heurtent les jeunes pour acquérir leur indépendance résidentielle sont à la fois un symptôme des difficultés relatives à leur intégration sociale et une cause de ces difficultés. L'indépendance résidentielle n'est pas forcément liée au fait d'avoir un emploi ; elle peut être acquise grâce à la contribution des parents ou du partenaire. Il est également vrai qu'un emploi ne garantit pas obligatoirement l'indépendance résidentielle, le salaire n'étant pas toujours suffisant pour acheter ou louer un appartement et l'instabilité de l'emploi rendant souvent précaire la situation financière des jeunes.

Situation résidentielle des jeunes

Les générations dont la jeunesse se situait dans les années 1960 et 1970 avaient tendance à quitter très tôt le foyer des parents. Les jeunes avaient hâte de se rendre indépendants de parents qui, à une époque où la société était en pleine révolution culturelle tournant autour de la drogue, de la sexualité, de la musique et de la politique, étaient moins tolérants qu'ils ne le sont aujourd'hui. En même temps, il y avait du travail en abondance et la concurrence ne tenait pas une place essentielle. Mais depuis, les choses ont changé, et la proportion de jeunes vivant encore chez leurs parents (considérée comme un indicateur inverse du degré d'indépendance résidentielle) a augmenté dans tous les Etats membres de l'Union pour les tranches d'âge de 20 à 24 ans et de 25 à 29 ans (Tableau I). A l'échelle de l'Union européenne, la famille a évolué dans le sens d'une plus grande démocratie ; ce qui fait que les jeunes vivant chez leurs parents jouissent aujourd'hui d'une grande liberté ; en même temps, ils rencontrent une situation de plus en plus difficile sur le marché de l'emploi.

La situation résidentielle est en étroit rapport avec l'âge. Presque tous les jeunes de moins de 20 ans, des deux sexes, vivent encore chez leurs parents. Il n'y a pratiquement pas de différence d'un Etat de l'Union

à l'autre. En comparaison avec d'autres groupes d'âge, l'écart entre le pourcentage maximum, en Italie, (plus de 96 %) et le pourcentage minimum, en Grande-Bretagne, (plus de 91 %) est faible. Ces chiffres sont aussi très stables dans le temps ; il n'ont guère changé depuis 1986. Dans des pays comme l'Allemagne, la Belgique, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, la proportion de jeunes hommes vivant chez leurs parents diminue rapidement au-delà de cet âge. En 1995, 45 à 63 % seulement des jeunes hommes de 20 à 24 ans demeuraient chez leurs parents, la proportion tombant entre 14 et 20 % pour le groupe des 25 à 29 ans. La France et le Royaume-Uni sont les pays où l'on trouve la plus faible proportion de jeunes hommes âgés de 25 à 29 ans vivant chez leurs parents. La situation est entièrement différente dans les pays du sud. La proportion de jeunes hommes âgés de 20 à 24 ans vivant encore chez leurs parents en 1995 était très élevée en Espagne (89 %) comme en Italie (87 %). Mais c'est le groupe d'âge de 25 à 29 ans qui fait la spécificité des pays du sud de l'UE, avec une proportion élevée et croissante de personnes résidentiellement dépendantes : 59 % en Espagne et 56 % en Italie en 1995, après une brusque augmentation (partant de 49 % en Espagne et 39 % en Italie) en 1987.

Nous avons à peu près le même tableau dans le cas des femmes, avec cependant quelques traits distinctifs. A tous les âges, la proportion de jeunes femmes vivant chez leurs parents est inférieure à la proportion correspondante d'hommes. En termes relatifs, la différence est plus élevée dans le groupe des 25 à 29 ans. De 1986 à 1994, la dépendance a progressé plus fortement pour les hommes dans les deux groupes d'âge. (Fernández Cordon 1997)

Selon une enquête de l'Eurobaromètre effectuée en 1993 (limitée aux 12 Etats alors membres de l'UE), la majorité de la population considérait comme une « très bonne chose » le fait que les enfants restent plus longtemps au foyer de leurs parents. Ce fait n'était apprécié négativement que par 20 % des enquêtés.

Il n'y avait pas de différences notoires entre les Etats membres, mais on notera que c'est en Espagne que l'on rencontrait la plus faible proportion de personnes appréciant ce fait comme positif (Eurostat 1997). Les proportions étaient les mêmes pour le groupe des 40 à 54 ans (génération des parents) et celui des 15 à 24 ans (génération des enfants) ; ces derniers apparaissaient simplement un peu moins enthousiastes.

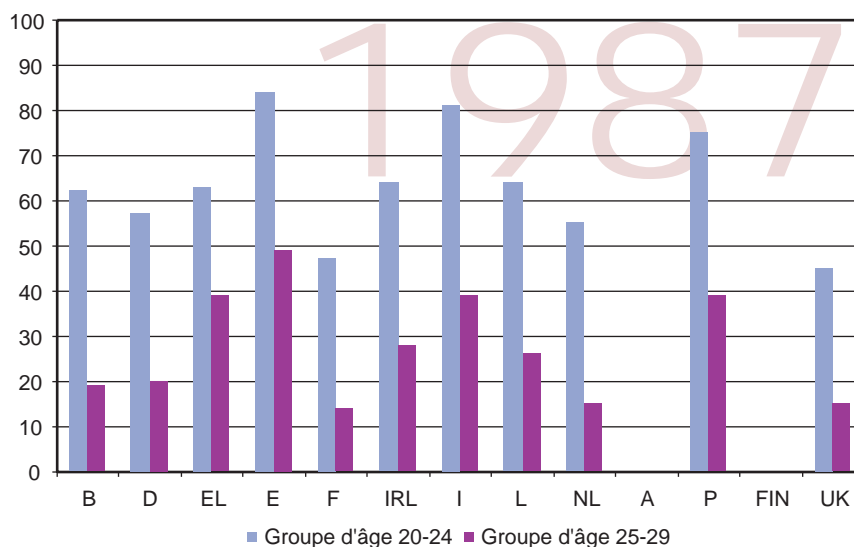
A part les différences dont nous avons déjà parlé concernant la proportion de jeunes vivant encore chez leurs parents, on constate une tendance légèrement plus grande des jeunes résidentiellement indépendants à former un couple avec enfants dans les pays du sud où plus de la moitié des femmes résidentiellement indépendantes font partie d'un couple avec enfants (Figure 1A). Ceci vaut aussi pour les hommes, bien que dans une moindre mesure. Néanmoins, le nombre réduit de jeunes résidentiellement indépendants dans les pays du sud explique que la proportion de jeunes ayant leur propre vie de famille soit plus faible : en 1994, 14 % des hommes et 30 % des femmes vivaient en couple ou avaient des enfants contre respectivement 35 % et 55 % dans les Etats membres du centre de l'Union. Ce fait est à mettre en relation avec les taux de fécondité extrêmement bas du sud de l'Union.

Vivre seul est inhabituel pour les jeunes, quel que soit le pays : moins de 10 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans et 12 % de ceux âgés de 25 à 29 ans vivaient seuls en 1995 (Eurostat 1997). Il y a d'énormes différences entre les pays du sud, du centre et du nord de l'UE (allant de 1 % en Espagne à 23 % en Finlande).

P assage de l'enfance à l'âge adulte

L'enfance est caractérisée par la dépendance économique et résidentielle du fait que la loi oblige les enfants à poursuivre leur scolarité et donc à ne pas travailler jusqu'à un âge déterminé qui varie entre 14 et 16 ans suivant les pays. Jusqu'à cet âge, les jeunes sont donc absents du marché du travail et, presque sans exception, résidentiellement dépendants, c. à d. qu'ils vivent chez leurs parents. La scolarité volontaire qui peut se prolonger jusqu'à la fin des études universitaires ne cesse d'allonger la période de dépendance résidentielle. A l'inverse, l'âge adulte est caractérisé par l'indépendance économique et résidentielle. Or le passage de l'une à l'autre ne représente plus une transition directe. Les études durent plus longtemps et concernent une proportion de plus en plus grande de la population (comprenant les femmes et les classes sociales moins favorisées). Ainsi, une sorte d'adolescence se perpétue au-delà de l'âge

1a : Pourcentage de jeunes (groupes d'âge de 20-24 ans et de 25-29 ans) vivant chez leurs parents dans les Etats membres de l'UE (1987)



Source: Enquête sur les forces de travail, Eurostat

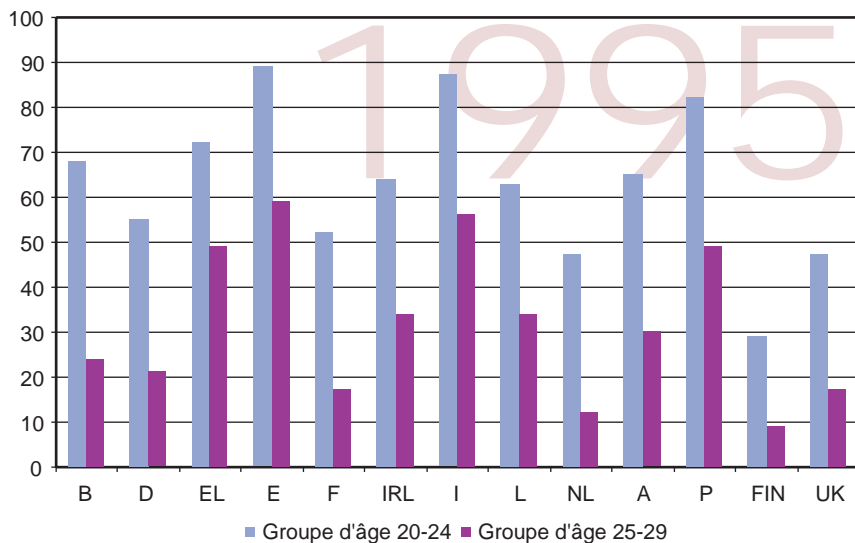
de 20 ans en changeant les anciens modèles traditionnels fondés sur l'entrée précoce sur le marché du travail pour les personnes non-qualifiées et le mariage précoce pour les femmes n'ayant pas prolongé leur scolarité. Entre le stade initial d'entière dépendance (au cours duquel l'individu est dépendant en termes économiques et résidentiels) et le stade final d'entière autonomie (lorsque l'individu a acquis son indépendance à la fois économique et résidentielle), s'insèrent désormais des stades intermédiaires complexes. Ils comprennent différentes formes d'indépendance incomplète, suivant la situation de travail et de domicile des jeunes concernés. Les femmes constituent toujours un cas à part, certaines d'entre elles ayant une situation stable de personnes non actives mais résidentiellement indépendantes, du fait qu'elles vivent en couple, mariées ou non. Cette dépendance économique dans le cas du mariage ou de la cohabitation peut être considérée comme une forme d'indépendance de la femme dans la mesure où il s'agit d'une situation socialement stable, dans laquelle elle n'a pas besoin de chercher du travail et un logement. Dans tous les Etats membres de l'UE, les femmes vivant en couple sont de plus en plus présentes sur le marché du travail : mais un nombre important d'entre elles, notamment les femmes plus âgées et mariées des pays du sud, sont toujours économiquement dépendantes de leur mari.

La transition de la dépendance absolue vers l'indépendance complète n'est pas un processus linéaire. Des études ont révélé un phénomène important, de plus en plus répandu : les jeunes retournent d'un stade avancé à un stade antérieur (p.ex. en réintégrant le foyer de leurs parents après une période de travail et d'indépendance résidentielle). Ce qui contribue au maintien de situations intermédiaires. L'alternance parfois fréquente, chez des jeunes résidentiellement indépendants, entre le statut de salarié et de chômeur constitue un passage de l'entière autonomie à une situation intermédiaire au cours du processus parfois long de recherche de l'« emploi qui compte ».

Le passage direct de l'entière dépendance à l'entière autonomie est de moins en moins fréquent et un nombre croissant de jeunes se trouvent dans des situations intermédiaires.¹ A partir d'un certain âge, la fréquence de ces situations diminue tandis que la proportion de personnes pleinement autonomes augmente. Le schéma est pratiquement le même pour les femmes que pour les hommes ; sauf que, si nous considérons le statut de femme au foyer comme une forme

¹ Soit qu'ils entrent sur le marché du travail tout en vivant encore chez leurs parents, soit qu'ils aient leur chez soi bien qu'étant non actifs.

1b : Pourcentage de jeunes (groupes d'âge de 20-24 ans et de 25-29 ans) vivant chez leurs parents dans les Etats membres de l'UE (1995)



Source: Enquête sur les forces de travail, Eurostat

d'autonomie, la proportion de femmes se trouvant à un stade intermédiaire est plus faible que celle des hommes.

Que ce soit dans les Etats membres du sud de l'Union ou dans ceux du centre, ces dernières années ont été caractérisées par une nette tendance au retard de l'autonomie, pour les femmes comme pour les hommes. Néanmoins, on enregistre des différences frappantes entre ces deux groupes de pays. A l'heure actuelle, la proportion de jeunes entièrement dépendants est plus élevée dans les pays du sud, pour tous les groupes d'âges, aussi bien pour les hommes que pour les femmes ; tandis que dans les pays du centre de l'UE la proportion de jeunes hommes vivant dans une situation intermédiaire est plus élevée pour les moins âgés et plus faible pour les plus âgés. Dans le centre de l'Union, la ventilation de cette catégorie par âges suit un schéma qui reflète un processus normal de transition indirecte de la dépendance complète vers l'autonomie complète. Pour les plus jeunes, la proportion augmente dans la mesure où les jeunes gens commencent à travailler alors qu'ils vivent encore chez leurs parents ; à partir d'un certain âge, elle se réduit, les jeunes quittant le foyer de leurs parents. Dans les pays du sud, la proportion de jeunes de moins de 20 ans ayant en emploi est beaucoup plus faible ; et à un âge plus avancé, le nombre de jeunes ayant un emploi et continuant à

vivre chez leurs parents augmente et reste élevée jusqu'à l'âge de 27 ans pour diminuer légèrement au-delà de cet âge. Nous avons un schéma identique pour les femmes. Les situations intermédiaires représentent un stade transitoire vers la pleine autonomie et les proportions plus élevées chez les plus âgés enregistrées dans les Etats membres du sud indiquent la difficulté d'accomplir ce passage.

Dans les deux groupes d'Etats membres, la fin de l'entière dépendance se situait à un âge moyen plus élevé en 1994 qu'en 1986. L'évolution était pratiquement la même pour les femmes que pour les hommes : avec un retard significatif à 20 ans, se réduisant progressivement au-delà de cet âge. La fin de la dépendance est généralement passée du groupe des 15 à 19 ans au groupe des 20 à 24 ans et, dans une beaucoup moindre mesure, à celui des 25 à 29 ans.

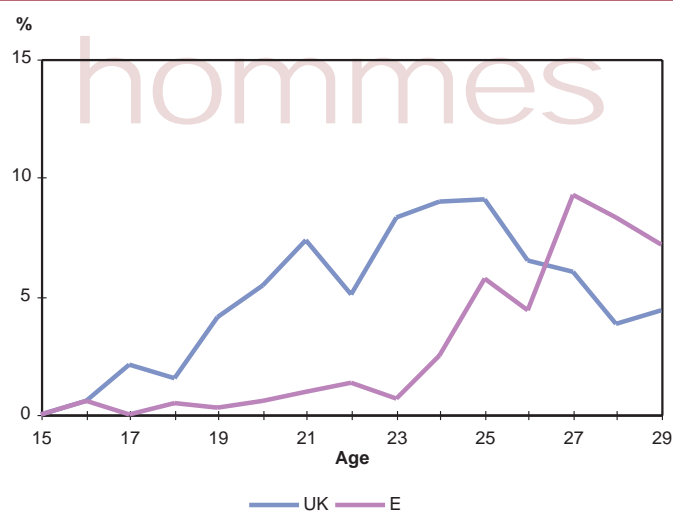
Dans les Etats membres du centre de l'UE, la proportion de jeunes gens vivant dans une situation d'entière autonomie à l'âge de 30 ans a légèrement baissé de 1986 à 1994 (de 76 % à 74 % pour les hommes, de 86 % à 84 % pour les femmes, femmes au foyers comprises) tandis que l'on notait un brusque recul dans les pays du sud (de 60 % à 43 % pour les hommes, de 74 % à 56 % pour les femmes). L'acquisition de l'indépendance, qu'elle se fasse personnellement ou – pour les femmes – par le mariage ou la cohabitation, continue à intervenir plus tôt pour les femmes que pour les hommes, bien que la tendance à une acquisition retardée soit encore plus prononcée dans le cas des femmes. La proportion de personnes se trouvant dans une situation intermédiaire à l'âge de 30 ans suit le schéma inverse, augmentant légèrement dans les Etats membres du centre de l'Union (de 23 % à 25 % pour les hommes, de 13 % à 15 % pour les femmes) et de façon plus nette dans les pays du sud (de 37 % à 48 %

2 : Statut familial des jeunes âgés de 20 à 29 ans dans deux groupes d'Etats membres de l'UE (1994)

Situation familiale	Hommes		Femmes	
	Etats membres du sud de l'UE	Etats-membres du centre de l'UE	Etats membres du sud de l'UE	Etats membres du centre de l'UE
Vivent avec leurs parents	78.0	41.1	62.7	25.1
Ne vivant pas avec leurs parents:				
Sans partenaire	8.2	23.4	7.7	20.0
Couple sans enfants	4.9	17.4	8.2	21.1
Couple avec enfants	8.7	17.9	20.8	27.9
Parent isolé	0.2	0.2	0.6	5.9
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

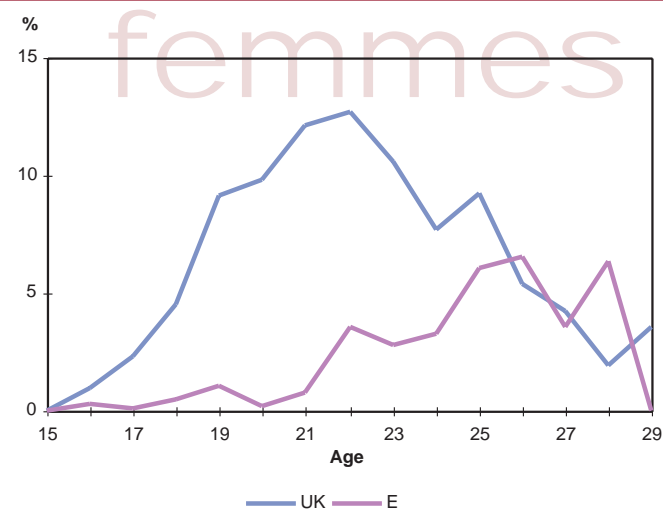
Source: Enquête sur les forces de travail, citée par Fernández Cordón (1997)
 Etats membres du sud: Grèce, Italie, Espagne
 Etats membres du centre: Allemagne, France, Grande-Bretagne

3a : Pourcentage annuel d'hommes acquérant leur entière autonomie



Source: Chiffres pour 1993-94, Enquête sur les forces de travail (Eurostat)

3b : Pourcentage annuel de femmes acquérant leur entière autonomie



Source: Chiffres pour 1993-94, Enquête sur les forces de travail (Eurostat)

pour les hommes, de 21 % à 35 % pour les femmes).

Pour les femmes, le trait le plus caractéristique est sans aucun doute le déclin marqué du statut de femme au foyer, à tous les âges, dans les deux groupes d'Etats membres, entre 1986 et 1994. Dans les pays du centre de l'UE, on comptait en 1986 32 % de femmes au foyer parmi les femmes âgées de 30 ans contre 23 % en 1994. Dans les pays du sud, les chiffres étaient respectivement de 40 % en 1986 et 27 % en 1994. Dans ce cas particulier, l'écart entre les deux groupes d'Etats membres a diminué. Dans les pays du centre de l'UE le recul du nombre de femmes au foyer s'est accompagné d'une augmentation de la proportion de femmes ayant acquis une entière autonomie personnelle – de sorte que les deux formes d'autonomie se tiennent à peu près la balance. Ce qui n'est pas le cas dans les pays du sud de l'UE où la proportion de femmes ayant acquis une entière autonomie personnelle a par contre diminué. Ce qui fait qu'en 1994 à peine la moitié des femmes âgées de 30 ans étaient entièrement autonomes (personnellement ou par mariage) alors que la proportion était de 84 % pour les pays du centre de l'UE.

Dans les Etats membres du sud, près de 10 % des hommes âgés de 30 ans en 1994 étaient entièrement dépendants ; et près de la moitié d'entre eux se trouvaient encore à un stade intermédiaire, dans l'impossibilité d'accéder à l'entière autonomie. Les jeunes classés dans cette situation intermédiaire sont généralement des personnes présentes

sur le marché du travail, ayant un emploi ou au chômage, mais vivant encore chez leurs parents.²

A cet égard, l'Espagne et le Royaume-Uni fournissent l'exemple de deux pays très différents, chacun étant représentatif d'un groupe d'Etats où l'on observe des comportements semblables. La ventilation par âge de la fin de l'entière dépendance diffère beaucoup de l'un à l'autre : au Royaume-Uni, elle se concentre sur la tranche des très jeunes avec un pic accusé à 16 ans, suivi d'une décroissance régulière pour arriver à presque zéro à l'âge de 22 ans. En Espagne, la courbe a une forme très différente : nous avons d'abord une crête, à l'âge de 16 ans. Elle correspond à la fin de la dépendance pour ceux qui quittent le système scolaire pour entrer sur le marché du travail dès la fin de la scolarité obligatoire. La plupart d'entre eux continuent à vivre chez leurs parents. Puis nous avons une nouvelle poussée à partir de 18 ans avec un maximum à l'âge de 20 ans, correspondant à ceux qui quittent le système scolaire après leurs études secondaires. La différence observée est principalement due au fait que, au Royaume-Uni comme dans les autres pays du centre de l'UE, la proportion des très jeunes déjà arrivés sur le marché du travail et vivant encore chez leurs parents est bien supérieure à celle rencontrée en

Espagne et d'une façon générale dans les Etats membres du sud de l'UE.

Au Royaume-Uni, les schémas sont à peu près identiques pour les femmes et pour les hommes alors qu'ils diffèrent largement en Espagne. La proportion de femmes espagnoles sortant de l'entière dépendance est plus élevée que celle des hommes et l'on n'observe pas de crête dans la distribution par âges : la courbe est plate de 15 à 25 ans et s'infléchit rapidement au-delà de cet âge. Dans les Etats membres du sud de l'UE, l'écart entre la situation des femmes et des hommes a toujours été plus accusé que dans le reste de l'Union. Il est vrai que les différences spécifiques du genre dans les conditions de vie et de travail tendent à diminuer dans tous les Etats membres de l'UE, mais les changements dans la condition de la femme sont véhiculés par les nouvelles générations et sont longs à se généraliser. En outre, dans les pays du sud de l'UE, ils ont démarré plus tard.

Voyons maintenant l'accession à la pleine autonomie. Nous constatons d'abord que les différences entre l'Espagne et le Royaume-Uni sont beaucoup moins importantes que pour la sortie de l'entière dépendance. C'est ce que montrent le délai important nécessaire pour acquérir une pleine autonomie et les états intermédiaires prolongés par lesquels passent les jeunes en Espagne et d'une façon générale dans les pays du sud de l'Union. Au Royaume-Uni, la plupart des hommes acquièrent leur entière autonomie entre 20 et 25 ans tandis que les Espagnols n'atteignent ce stade que beaucoup plus tard

² Au fur et à mesure que l'âge augmente on peut constater un plus grand nombre de situations de dépendance inverse (parents dépendants de leurs enfants)

et moins fréquemment. Le contraste est encore plus accusé pour les femmes : l'acquisition de l'indépendance présente un maximum à 21 ans au Royaume-Uni alors que celui-ci se situe à 26 ans en Espagne et ceci à un niveau beaucoup plus bas (Fig. 3a et 3b).

Nous pouvons distinguer deux composants en ce qui concerne les différences entre les deux groupes d'Etats membres de l'UE. Le premier concerne les plus jeunes (15 - 19), le second le groupe le plus âgé (25-29). Les très jeunes (moins de 20 ans) vivent presque toujours chez leurs parents dans les deux groupes d'Etats membres. Ils sont présents sur le marché du travail dans une plus large mesure dans les pays du centre de l'Union et échappent ainsi à l'état d'entière dépendance. Ceci n'est donc pas lié à des différences de statut familial mais bien plutôt au degré de participation au marché

foyer des parents. La proportion de jeunes approchant de la trentaine, qui sont résidentielllement indépendants, varie dans une large mesure et reflète leur situation sur le marché du travail : elle est très faible pour les jeunes adultes non actifs économiquement, pour la plupart des étudiants, et plus élevée parmi les personnes actives (qu'elles aient un emploi ou non). Les récents changements intervenus dans le statut de l'emploi des jeunes ont eu une influence décisive sur leur comportement résidentiel. La proportion d'hommes inactifs âgés de 20 à 29 ans a augmenté dans tous les pays, cette augmentation étant légèrement plus accentuée dans les Etats membres du sud que dans les pays du centre de l'UE. Ceci est la conséquence de l'allongement de la scolarité qui a en quelque sorte servi de substitut aux emplois non-existants. Dans les pays du sud de l'Union, peu de jeunes non actifs sont résidentielllement indépendants (moins de 10 %) tandis que dans les pays du centre de l'Union presque la moitié d'entre eux ont quitté le foyer de leurs parents (près des deux tiers au Royaume-

Les Etats membres du sud accusent des taux de chômage beaucoup plus importants et le chômage des jeunes est beaucoup plus élevé que dans le reste de l'UE. Particulièrement dans le cas des femmes, le chômage des jeunes s'est révélé extrêmement sensible aux fluctuations économiques dans tous les Etats membres de l'UE et le fossé entre les Etats membres du centre et ceux du sud de l'Union ne cesse de se creuser. Dans les pays du centre de l'Union, les chômeurs sont en majorité résidentielllement indépendants (70 % pour les femmes et plus de 50 % pour les hommes) tandis que, dans le sud, la proportion est inverse : 84 % de chômeurs pour les hommes, près de 70 % pour les femmes vivent chez leurs parents. Le rôle joué par la famille pour faire face aux taux de chômage très élevés du sud de l'Europe est ici manifeste. Il représente un facteur clé pour expliquer comment des niveaux aussi élevés peuvent être socialement acceptables, sans provoquer une crise grave.

Le tableau qui se dégage montre que les Etats européens présentent, en ce qui concerne les jeunes, deux traits communs importants, étroitement liés : le recul de l'emploi et l'augmentation de la dépendance résidentielle. Les principaux aspects des tendances récentes sont l'augmentation du nombre des jeunes inactifs – vivant en majorité chez leurs parents – et la réduction du taux de l'emploi, s'accompagnant dans les pays du sud d'une augmentation significative (en particulier dans le groupe des 25 à 29 ans) du nombre des jeunes qui travaillent et vivent encore chez leurs parents. Les pays du sud, déjà loin derrière leurs voisins en 1986 (taux d'emploi plus faibles, plus grande dépendance résidentielle), n'ont pas réussi à surmonter les déséquilibres existants mais ont vu, au contraire, l'écart se creuser.

Une comparaison de l'évolution des pourcentages de jeunes actifs et inactifs vivant chez leurs parents permet de résumer de façon suggestive l'essentiel des tendances observées (figures 4a et 4b).

L'on pourrait essayer d'expliquer les similarités entre les trois pays du sud en cherchant à dégager leurs points communs. Il va sans dire que ces pays sont très proches du point de vue culturel, en particulier en ce qui concerne le rôle joué par la famille et l'importance qu'on lui attache. Ceci pourrait expliquer le fait que la dépendance résidentielle soit aussi répandue dans ces pays, ce qui les distingue nettement des pays du nord. Cependant, deux autres facteurs suggèrent une autre explication.

« Entre 1986 et 1994 on enregistre pour tous les groupes d'âge un net recul de la proportion de femmes au foyer »

du travail. Le second élément est le fait que, dans les pays du sud de l'Union, les jeunes ayant un emploi ont davantage tendance à continuer à vivre chez leurs parents autour et au-delà de l'âge de 25 ans et que l'écart avec les autres pays se creuse. C'est là l'élément le plus significatif, qui montre l'étroite relation existant entre la situation résidentielle et le fait d'avoir un emploi.

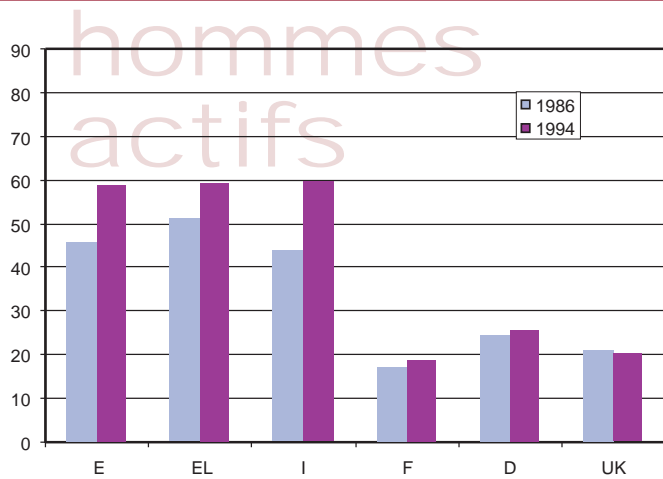
L'importance du travail

Jusqu'à l'âge de 20 ans, l'indépendance résidentielle ne dépend pas du fait d'avoir un travail rémunéré ou non ; à partir de 23 ans, en revanche, la différence entre personnes économiquement actives et inactives apparaît et elle augmente avec l'âge dans une mesure indiquant bien l'importance du statut de « personne active » lorsqu'il s'agit de prendre la décision de quitter ou non le

Uni). Les conditions de vie de ce groupe de jeunes non actifs reflètent la spécificité culturelle de chacun des Etats membres. Il faudrait néanmoins prendre également en compte les différences de ressources des familles permettant ou ne permettant pas aux parents d'aider leurs enfants adultes à financer leur indépendance résidentielle.

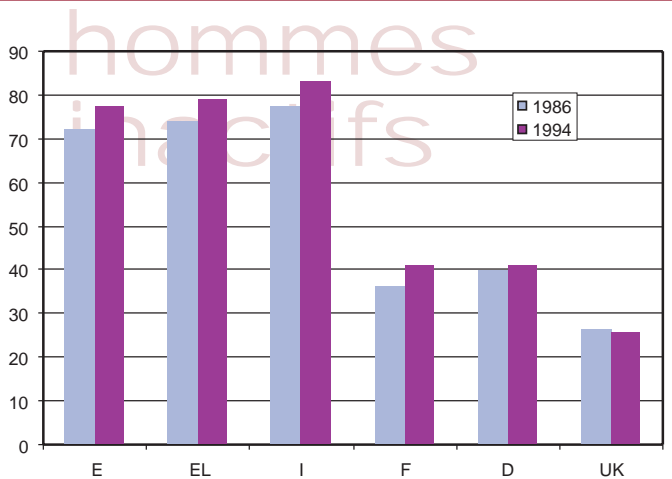
En 1986, la proportion des femmes non actives (femmes au foyer non comprises) était plus élevée que celle des hommes non actifs. La différence s'est accrue depuis, ce qui est dû sans doute en partie au fait que les femmes prolongent plus longtemps leurs études, en partie à ce que l'inactivité est socialement mieux acceptée dans le cas des femmes. Parmi les femmes non actives (femmes au foyer exceptées), la proportion des femmes résidentielllement indépendantes est aussi très faible.

4 a : Pourcentage d'hommes actifs âgés de 25 à 29 ans vivant chez leurs parents



Source: Chiffres tirés des Enquêtes sur les Forces de Travail d'Eurostat

4 b : Pourcentage d'hommes inactifs âgés de 25 à 29 ans vivant chez leurs parents



Source: Chiffres tirés des Enquêtes sur les Forces de Travail d'Eurostat

Le premier est le fait que, depuis 1986, le pourcentage de jeunes qui ont un emploi et continuent à vivre chez leurs parents a augmenté dans les pays du sud, mais pas dans les pays du centre de l'Union. Une interprétation fondée sur les facteurs culturels devrait en déduire que les populations du sud ont tendance à des comportements plus traditionnels. Or, il est hors de doute que les différences culturelles entre les Etats membres de l'UE tendent à s'estomper – ce qui ressort, par exemple, des diverses enquêtes connues sous le nom d'Eurobaromètres. Le second facteur est le fait que la proportion des personnes qui ne travaillent pas (chômeurs et inactifs) et qui sont dépendantes résidentiellement n'a pas changé. En fait, l'insécurité croissante de l'emploi touche seulement les personnes ayant un emploi alors que les chômeurs ont toujours eu un sentiment d'extrême insécurité. L'insécurité croissante de l'emploi pourrait donc avoir joué un rôle important dans le retard de l'accès à la pleine autonomie. La question du logement pourrait aussi avoir une certaine influence, le problème n'étant pas le manque de logements disponibles mais bien plutôt l'insuffisance des ressources dont disposent les jeunes ayant un salaire bas et un travail précaire.

Quoiqu'il en soit, à l'inverse de ce qui se passait autrefois, avoir un emploi ne garantit plus, aujourd'hui, l'indépendance. La famille joue ainsi un rôle essentiel pour rendre possibles les nouveaux types d'emplois précaires, sous-payés, que semble exiger la compétitivité économique.

Lorsqu'on analyse la situation des jeunes, le débat invoquant les causes « matérielles »

(rareté et précarité des emplois, prix des logements au-dessus de leurs moyens) et les motifs psychologiques, voir « sociétaux » (nouvelles « préférences » des jeunes, différente conception de la famille) n'apparaît pas d'une importance cruciale. Ces deux types de déterminants sont valables, mais pas au même niveau. La famille telle qu'on la rencontre dans les pays du sud de l'Union est en mesure d'absorber les difficultés rencontrées par les jeunes à la recherche d'un emploi et d'un logement convenables. Il est sans doute vrai aussi que le « cocon » douillet que constitue la famille n'encourage pas les jeunes à s'adapter aux changements intervenant sur le marché du travail et à modifier leurs préférences en matière de logement. En ce sens, le rôle de la famille pourrait constituer une partie du problème, mais ce n'est pas elle qui crée le problème. Les Etats membres du sud de l'UE se trouvent dans une situation particulière parce que les parents des jeunes appartiennent à des générations pour lesquelles la famille représentait sans doute une valeur plus forte. Encore une fois, seul l'avenir pourra apporter une réponse à la question. La situation évoluant dans le sens d'une amélioration sur le marché du travail (c'est déjà le cas actuellement et il faut bien espérer qu'il continuera à en être ainsi), les jeunes trouveront plus facilement du travail et leurs perspectives de stabilité devraient aussi s'améliorer (même si ceci ne veut plus dire conserver éternellement le même emploi). Continueront-ils alors à vivre chez leurs parents aussi longtemps qu'ils le font aujourd'hui ? Ou est-il plutôt probable qu'ils se comporteront comme leurs pairs dans le reste de l'Europe ? On a peine à croire que

les différences importantes existant actuellement entre les pays du sud et le reste de l'Union subsisteront. Les attitudes et les opinions des jeunes se ressemblent beaucoup dans tous les Etats membres de l'UE, y compris certaines attitudes traditionnelles telles que l'importance attachée à la famille ou la persistance du désir d'avoir des enfants. Il n'est pas facile de répondre à ces questions ; mais si l'on regarde de près ce que répondent les jeunes interviewés en Italie ou en Espagne, il ne semble pas qu'ils aient adopté la situation actuelle comme une « nouvelle normalité » (Fernández Cordon & Sgritta 2000).

C onclusion

Vers le milieu des années 1980, la situation des jeunes dans les Etats membres du sud de l'UE s'est détériorée à différents égards, en particulier en ce qui concerne l'achèvement de leur intégration sociale en tant qu'adultes responsables, indépendants. Dans plus de la moitié de ces Etats membres, les jeunes de 30 ans n'ont pas encore acquis leur pleine autonomie, supposant d'avoir un emploi stable et son propre foyer. Très peu de jeunes sans emploi ont fondé un foyer et l'on trouve plus de jeunes résidentiellement dépendants que par le passé. Ces tendances diffèrent sensiblement de celles observées dans des pays tels que l'Allemagne, la France ou le Royaume-Uni. Dans les pays

5 : Projection de la population âgée de 20 à 29 ans UE (15) et Etats membres sélectionnés (2000-2020)

Etats membres de l'UE	Population âgée de 20 à 29 ans				Variation en % 2000-2020	
	2000		2020		20-29	population totale
	nombre*	% du total	nombre*	% du total		
UE 15	50.961	13.5	43.889	11.5	-13.9	1.3
Espagne	6.488	16.4	3.922	10.0	-39.5	-0.3
Italie	8.207	14.3	5.842	10.4	-28.8	-2.6
Royaume-Uni	7.652	12.9	7.815	12.6	2.1	4.5
Allemagne	9.612	11.7	8.818	11.2	-8.3	-4.5
France	8.093	13.6	7.780	12.3	-3.9	6.8

Source: Eurostat (1999) * = en milliers

du sud de l'Union, c'est moins dans les valeurs culturelles partagées que dans des structures économiques similaires et dans leur récente histoire qu'il faut chercher les causes communes de cette évolution.

Le temps mis à acquérir une pleine autonomie ne peut être interprété comme un simple retard de l'intégration sociale. Ce qui était autrefois défini comme un rite social net, marquant la transition entre deux stades de la vie bien définis est aujourd'hui un processus compétitif, que les jeunes doivent affronter pour acquérir les avantages et les bénéfices sociaux associés à l'âge adulte, en particulier l'obtention d'un emploi à laquelle on attache la plus grande valeur. La jeunesse ne prend fin qu'au moment où tous les obstacles ont été surmontés et l'exclusion sociale est toujours une menace.

La situation actuelle révèle un profond déséquilibre entre les groupes d'âge. Ce sont les jeunes qui ont hérité de la part du lion du coût des changements structurels et des récessions économiques tandis que le groupe

des personnes âgées profite d'avantages de l'Etat providence auxquels les jeunes d'aujourd'hui risquent de ne pas avoir accès le moment venu. Les prévisions à moyen terme montrent que ceci pourrait conduire à un affrontement radicalement différent des conflits intergénérationnels traditionnels. Les difficultés des jeunes à s'intégrer dans la société des adultes constituent désormais un problème d'importance majeure parce qu'elles menacent le contrat intergénérationnel qui garantit la cohésion sociale et affecte la base même de la continuité sociale qui détermine la capacité de renouvellement d'une population.

Au long terme, la situation pourrait se modifier considérablement en raison de la structure de la population ressortant des projections. Selon Eurostat, le pourcentage de jeunes devrait décroître dans l'ensemble de l'Union européenne au cours des 20 prochaines années (Tableau 4). La population de l'Union âgée de 20 à 29 ans chutera de 50,9 millions en 2000 à 43,9 millions en 2020. Soit un recul de 13,9 %

auquel on peut opposer l'augmentation attendue de 1,3 % de la population totale pendant la même période. Pour les pays du sud, la projection indique un déclin dramatique de la population jeune (-40 % pour l'Espagne, -29 % pour l'Italie), à la suite duquel la proportion de jeunes dans l'ensemble de la population, actuellement élevée, se situera en 2020 au-dessous de la moyenne de l'UE (Eurostat 1999). Cette situation est due au vieillissement de la population et, plus spécifiquement, au niveau de fécondité restant bas. Elle peut être considérée comme négative en ce qui concerne l'équilibre général du système de bien-être social. Elle pourrait cependant avoir des effets positifs sur la situation des jeunes qui se trouveront dans une situation moins tendue pour ce qui est de la concurrence sur le marché de l'emploi et sur le marché du logement. Par contre, on peut s'attendre à une augmentation du niveau de fécondité qui contribuera à corriger les déséquilibres structurels entre les groupes d'âge dans la population. L'actuelle situation difficile des jeunes pourrait en ce cas n'affecter que quelques générations - ces mêmes générations qui devront s'accommoder d'un système de pensions affaibli lorsqu'elles arriveront à l'âge de la retraite. Les actions publiques devraient de toute urgence s'occuper de leur sort.

Bibliographie

- EUROSTAT (1997) : The situation of the young in the European Union. Luxembourg.
- EUROSTAT (1999) : Statistiques démographiques. Données 1965-1999. Luxembourg.
- Fernández Cordon, J. A. (1997) : Youth residential independence and autonomy: A comparative study. In : Journal of Family Issues, 18. p. 576-607.
- Fernández Cordon, J. A. & Sgritta, G. (2000) : The southern paradox: facts and artefacts. Séville : Exposé présenté au Séminaire 2000 de l'Observatoire européen pour les Affaires familiales (Sept. 15-17).
- García Blanco, J. M. & Gutierrez, R. (1995) : Inserción laboral de jóvenes: entrada al mercado de trabajo y movilidad inicial. In : Revista Asturiana de Economía, 2.
- Levi, G. & Schmitt, J.-C. (1996) : Histoire des Jeunes en Occident. Paris : Seuil.
- Martínez, M. & Ruiz-Castillo, J. (1998) : The decisions of Spanish youth: a cross-section study. Amsterdam : Exposé présenté à la Douzième Conférence annuelle de la Société européenne pour l'Economie de la Population. [Sera publié en 2001 dans le Journal of Population Economics]
- Mauger, G. (1995) : Jeunesse, l'âge des classements. In : Recherches et Prévisions, 40.
- Sgritta, G. (1999) : Too late, too slow. The difficult process of becoming an adult in Italy. Exposé présenté à la Conférence de la Jacobs Foundation "The Transition to Adulthood: Explaining National Differences" (Octobre 28-30).



Juan Antonio Fernández Cordon
expert national

Instituto de Economía y Geografía (CSIC)

Calle Pinar 25
E-28006 Madrid

Espagne
Téléphone : +34-91-411 23 57
Télécopie : +34-91-562 55 67
e-mail : jafc@ieg.csic.es

Nouvelles approches pour l'aide accordée par les pouvoirs publics à la garde à temps partiel des enfants d'âge préscolaire

Garde des jeunes enfants

De nombreux pays européens discutent une nouvelle réglementation de l'aide accordée par les pouvoirs publics à la garde à temps partiel d'enfants d'âge préscolaire. Le concept du chèque garde-éducation développé par l'Institut autrichien de recherche sur la famille apporte une réponse moderne aux déficits existants et aux nouveaux défis.

Helmuth Schattovits

Pour de nombreux jeunes parents, l'organisation et le financement de la garde (à temps partiel) d'enfants d'âge préscolaire représente un véritable défi. Les problèmes se posant pour élever ses enfants en conciliant cette activité avec les plans de vie individuels (p.ex. activité professionnelle des deux parents) ainsi que la préoccupation d'équité politique liée à l'appréciation économique de la prestation que constituent la garde et l'éducation des enfants ont ramené le sujet de la garde à temps partiel au centre du débat politique concernant la famille.

Ajoutons à cela le fait que, dans de nombreux pays européens, en raison des restrictions budgétaires et de la nécessité d'efficacité des dispositifs, les pouvoirs publics doivent veiller à une efficacité maximum des crédits alloués pour la garde des enfants.

Nombreuses initiatives pour une nouvelle réglementation
Différentes initiatives visant à une nouvelle réglementation de la matière reflètent l'actualité de ce thème dans de nombreux pays européens :

- La Norvège accorde désormais un soutien financier (*cash support*) aux parents n'ayant pas recours à un mode d'accueil externe. Cette mesure a été justifiée par des motifs d'équité politique (principe de parité).
- En Allemagne, on discute, tous partis confondus, d'un salaire d'éducation. L'idée sous-jacente étant l'intention de reconnaître la même valeur au travail d'éducation des enfants qu'à une activité professionnelle.
- A Stockholm, le principe de l'aide financière assise sur l'activité accordée aux structures de garde a été modifié : l'aide



de l'Etat n'est plus basée sur l'organisme d'accueil mais sur la place effectivement occupée par un enfant.

- A partir du 1^{er} janvier 2002, la ville hanséatique de Hambourg établira le financement de la garde des enfants d'âge préscolaire sur la base d'une aide liée, assise sur l'individu. La carte dite « Kita-Card » (système de bons) a entre autres pour but de laisser aux parents le libre choix de l'institution de garde. Un autre motif de cette mesure : l'important recul des naissances qui pose de gros problèmes pour la planification centrale des besoins.

U ne allocation de garde-éducation au lieu de l'indemnité de congé parental

L'Autriche prépare elle aussi une réforme de fond concernant l'aide apportée par l'Etat pour la garde à temps partiel des enfants d'âge préscolaire. Il n'est pas possible, dans le cadre de cet article, d'entrer dans les détails de la situation actuelle concernant la garde à temps partiel des enfants.

Le programme du nouveau gouvernement autrichien prévoit l'octroi, à partir du 1^{er} janvier 2002, d'une allocation de garde-éducation pour tous les enfants nés à partir du 1^{er} juillet 2000. Cette allocation remplacera l'indemnité de congé parental d'éducation qui était versée jusqu'ici (voir encadré Régime actuel de l'indemnité de congé parental d'éducation). La principale différence entre ces deux formes d'aide réside dans le fait que l'allocation de garde-éducation est assise sur l'enfant et ses besoins tandis que l'indemnité de congé parental d'éducation est basée sur les parents et leur situation professionnelle.

L'allocation de garde-éducation et ses effets

L'allocation de garde-éducation est caractérisée par le fait que

- le droit à l'allocation est assis sur l'enfant et non pas sur les parents (comme pour l'indemnité de congé parental) ;
- l'octroi de l'allocation de garde-éducation n'est pas lié à une réduction de l'activité professionnelle alors que l'indemnité de congé parental n'est versée que si le parent concerné n'exerce pas simultanément d'activité rémunérée représentant des

ressources dépassant le plafond de 300 euros environ.

- les parents peuvent utiliser cette prestation de transfert pour couvrir les frais d'une garde externe ou réduire leurs coûts d'opportunité.
- les parents ont le libre choix du mode de garde de l'enfant, étant donné que via l'allocation de garde-éducation ce sont eux – et non pas les structures d'offre, comme dans le cas de l'aide assise sur l'activité – qui bénéficient de l'aide financière.

Historique de l'allocation de garde-éducation

L'idée d'un chèque garde-éducation accordé par l'Etat à titre d'aide à la garde à temps partiel des enfants a été discutée pour la première fois début 1995 à la suite de deux études de l'Institut autrichien de recherche sur la famille (ÖIF) commandées par le ministère autrichien de l'environnement, de la jeunesse et de la famille. Deux constatations empiriques jouèrent alors un rôle clé :

Premièrement, en 1994/95, l'aide à la garde à temps partiel des enfants de moins de 6 ans se présentait comme suit :

- L'aide accordée pour les enfants de 0 à < 2 ans représentait 13 milliards d'ATS (env. 940 millions d'euros) – principalement sous forme de prestations en espèces financées par les deniers publics gérés par l'Etat ;
- L'aide accordée pour les enfants de 2 à < 4 ans représentait 3,5 milliards d'ATS (env. 250 millions d'euros) – soit sous forme de prestations en espèces, soit sous forme de structures de garde financées par l'Etat, les Länder et les communes ou par d'autres budgets publics (indemnités de secours pour nécessiteux, crèches, *Kindergärten*, supplément pour charges familiales, etc.) ;
- L'aide accordée pour les enfants de 4 à < 6 ans représentait 11 milliards d'ATS (env. 800 millions d'euros) – principalement sous forme de structures de garde financées en majeure partie par les Länder et les communes.

Les dépenses destinées aux 2 à < 4 ans étaient donc très inférieures à celles des deux autres groupes d'âge. Cet écart s'explique par les différentes compétences des collectivités locales, les différentes sources et

méthodes de financement de même que par le fait que l'aide soit assise en partie sur l'individu, en partie sur l'activité.¹ Jusqu'ici, les experts eux-mêmes n'étaient pas vraiment conscients de ce fait, les catégories sur lesquelles ils se basaient normalement (0 à < 3 ans et 3 à < 6 ans) ne coïncidant pas avec les catégories effectives. Rien d'ailleurs

ayant la possibilité soit d'assurer personnellement la garde de leurs enfants pendant les premières années, soit de choisir un autre mode de garde satisfaisant sur le plan aussi bien personnel que matériel.

Or, seule une mesure non spécifique – une aide en espèces – permet de remédier à ces

« Les souhaits des parents concernant la garde des enfants diffèrent énormément »

n'indique que cette différence recouvre une intention politique. Il semble bien plutôt que l'on ne se soit pas rendu compte que l'aide accordée aux 2 à < 4 ans était relativement faible par rapport à celle dont bénéficiaient les deux autres groupes – raison de plus de remédier le plus vite possible à ce déficit.

Deuxièmement, les souhaits formulés empiriquement par les parents concernant la garde de leurs enfants sont extrêmement variés (voir figure). Le résultat des études scientifiques reflète la diversité des situations dans lesquelles se trouvent les jeunes parents. Mais, en dépit de toutes ces différences, il apparaît clairement que les parents désirent décider eux-mêmes du mode de garde de leurs enfants d'âge pré-scolaire, en

déficits en tenant compte de la diversité des intérêts. C'est cette approche qui a été concrétisée par la suite et rendue publique avec la notion de *Kinderbetreuungsscheck* (chèque garde-éducation).

L'idée du chèque garde-éducation a déclenché une grande polémique

Depuis la fin 1995, une grande polémique s'est engagée en Autriche autour du chèque garde-éducation. Il n'est pratiquement pas de journal de diffusion nationale qui n'ait pas consacré d'articles à ce sujet. Et l'idée du chèque garde-éducation a fait l'objet de nombreux débats tant dans les formations sociales, comme les organisations familiales,

Régime actuel de l'indemnité de congé parental d'éducation

En Autriche, après le congé de maternité, les parents salariés ont droit à un congé parental de 24 mois pour leur permettre de s'occuper de leur enfant. Lorsque le père ou la mère ont occupé un emploi non indépendant en cotisant à l'assurance-chômage pendant 52 semaines au moins avant la naissance de l'enfant, ils peuvent toucher une indemnité de congé parental d'éducation d'un montant de 185,50 ATS par jour, égal pour tous. Les mères élevant seules leurs enfants et les couples ayant de faibles revenus touchent une aide complémentaire de 82,20 ATS par jour qui doit être remboursée lorsque le revenu dépasse un plafond donné.

Lorsqu'un seul des deux parents prend un congé parental d'éducation (durée maximum : jusqu'au deuxième anniversaire de l'enfant) il peut bénéficier de l'indemnité de congé parental d'éducation jusqu'au 18^e mois de l'enfant. Si les parents se partagent le congé parental, ils peuvent toucher l'indemnité de congé parental jusqu'au deuxième anniversaire de l'enfant. Le parent touchant l'indemnité de congé parental bénéficie pleinement de l'assurance sociale (assurances maladie, accident et retraite).

¹ Par aide assise sur l'individu on entend l'aide octroyée pour l'enfant ou une place de garde concrète ; par aide assise sur l'activité, le financement de l'activité ou de l'organisme qui la dispense.

les partenaires sociaux ou les initiatives de base, qu'au sein de collectivités locales (Länder).

Un aspect intéressant de ce débat de fond est l'élargissement dynamique du contexte dans lequel ce thème était envisagé. C'est ainsi que l'on a entre autres discuté le chèque garde-éducation :

- en tant qu'instrument pour lutter contre la pauvreté des familles,
- en tant que sécurité fondamentale pour les mères/pères ayant des enfants d'âge correspondant,
- par analogie à l'allocation de dépendance accordée au niveau national,
- comme expression d'une revalorisation du travail,
- comme instrument permettant d'assurer l'avenir du patrimoine humain, ou encore
- comme investissement dans l'infrastructure sociale de la société.

Une étude de faisabilité montre l'intérêt du chèque garde-éducation pour la famille

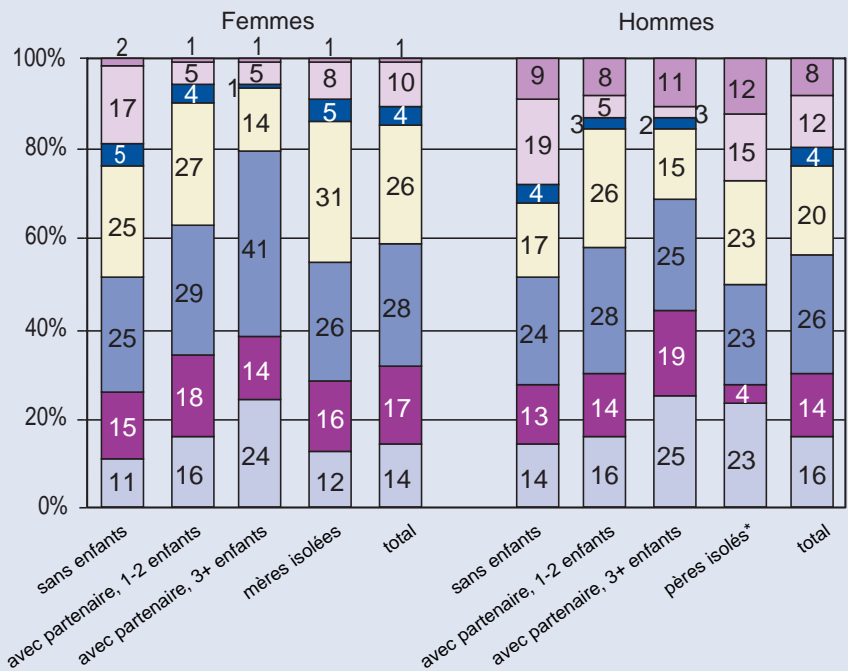
En novembre 1996, le Conseil pour la politique familiale du ministère autrichien de l'environnement, de la jeunesse et de la famille demande à l'unanimité qu'une étude de faisabilité soit confiée à l'Institut autrichien de recherche sur la famille. Le ministre, M. Martin Bartenstein, donne suite à cette recommandation et commande cette étude en mai 1997. Le rapport final vient d'être publié. Au cours de la discussion et en particulier dans le cadre de l'étude de faisabilité, l'idée du chèque garde-éducation s'est développé pour aboutir à un concept consistant permettant d'apprécier l'intérêt de cette formule pour la famille, intérêt qui repose sur quatre grands axes :

- **Contrat entre 3 générations** : L'évolution sociétale exige l'implication de l'Etat dans la balance des coûts et profits entre la génération ayant quitté la vie active, la génération active et celle qui ne l'est pas encore. Dans les sociétés industrielles, il existe à cet égard une asymétrie au détriment de la génération des enfants.
- **Rapports entre les genres** : Les mères assument une très large part du travail d'éducation non rémunéré dont profite l'ensemble de la société. Il est donc nécessaire, en termes de politique d'équité, de prévoir pour cette phase une rétribution individuelle et une sécurité sociale individuelle.
- **La péréquation des prestations en tant que troisième pilier du concept de bien-être social** : A côté du principe d'assurance et du

Souhaits des femmes et des hommes concernant la garde des enfants, en distinguant selon la forme de famille, en Autriche

(« A quelle formule définissant si et combien de temps la mère/le père doit rester auprès de ses enfants après la naissance donneriez-vous la préférence? »)

- L'homme interrompt son activité professionnelle pendant deux ans, la femme continue à travailler
- La femme et l'homme se partagent le congé parental d'éducation de deux ans (un an chacun)
- La femme interrompt son activité professionnelle pendant un an au maximum
- La femme interrompt son activité professionnelle pendant deux ans (congé parental d'éducation)
- La femme interrompt son activité professionnelle jusqu'à ce que tous les enfants soient scolarisés
- La femme réduit son activité professionnelle, tout au moins tant qu'un enfant est à la maison
- La femme se retire de l'activité professionnelle, tout au moins tant qu'un enfant est à la maison



Source: Institut autrichien de recherche sur la famille (ÖIF), 1998

Remarques : Enquête 1996 sur la fécondité des familles, habitants de 20-54 ans, population représentative pour l'Autriche, échantillonnage : 4.550 femmes et 1.500 hommes.

* Nombre de cas trop réduit - interprétation sous réserve.

principe d'aide sociale, il importe de développer explicitement le principe de péréquation des prestations (principe de prévoyance) en tant qu'élément de solution pour la redistribution. Ceci permettra en effet de prendre en compte systématiquement le travail présentant une valeur pour la société. Ce mode de rétribution est comparable au *participation income* proposé par l'économiste britannique Anthony Atkinson.

- **Batterie de mesures – policy mix** : Au chapitre des mesures concernant la famille, le chèque garde-éducation figure au nombre des mesures préventives générales.

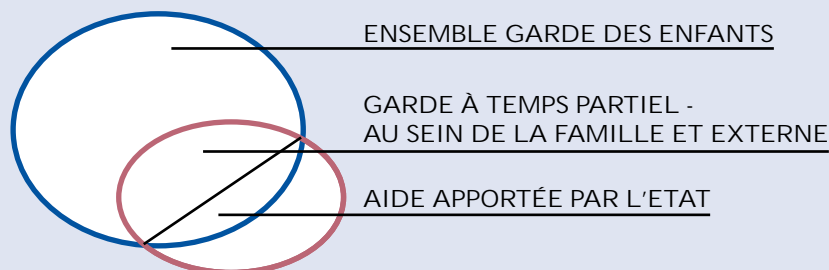
Les divers instruments du chèque garde-éducation

Selon le concept élaboré avec l'étude de faisabilité, le chèque garde-éducation se compose de trois instruments distincts :

- **Prestation en espèces** : Est octroyée sur la base de l'enfant le plus jeune de la fratrie jusqu'à son quatrième anniversaire. Le montant de 6.000 ATS (436 euros) est octroyé à la personne responsable (net, 12 fois par an). L'allocation de garde-éducation telle qu'elle est prévue serait versée jusqu'au troisième anniversaire du plus jeune des enfants.
- **Assurance sociale indépendante** : Ce droit, pour une personne responsable – normalement la mère/le père – est lié à l'allocation

Représentation schématique de la notion de garde à temps partiel

(les rapports de grandeurs sont aléatoires)



Source: Helmut Schattovits, ÖIF

Explication du graphique :

Dans la discussion publique, le terme de « garde » des enfants est assez flou. Dans notre contexte, il ne désigne pas la garde 24 heures sur 24 mais uniquement la garde temporaire, pendant que les parents sont absents de la maison en raison de leur activité professionnelle. Or, pour exposer le problème de façon claire, il importe de bien préciser ce que l'on entend. C'est ce qui a amené l'auteur à créer, dans le cadre d'une étude, le terme de « garde à temps partiel ». La garde à temps partiel ne représente donc qu'une partie de l'ensemble que constitue la garde d'un enfant : en revanche, elle s'applique indistinctement à la garde au sein de la famille et à l'accueil hors de la famille. Le graphique illustre cette définition. L'introduction du terme de « garde à temps partiel » permet aussi de distinguer entre l'aspect spécifique du rapport parents-enfants et celui de la garde temporaire qui peut être aussi bien assurée par une personne autre que les parents.

versée. La protection comprend l'assurance retraite, maladie et accidents. Le bénéficiaire conserve ses droits relatifs à l'assurance chômage ; il a par ailleurs l'option de contracter une assurance chômage volontaire.

Bons : Chaque enfant âgé de quatre à six ans a droit à un bon reconnu comme moyen de paiement par les structures de garde agréées. Ce bon ne peut pas être converti en espèces. Il a pour effet d'une part d'inciter à recourir aux services de garde externes, d'autre part d'optimiser l'utilisation des deniers publics et de favoriser une prise de conscience des coûts. Il revient aux Länder et aux communes de décider de la réalisation de cette mesure.

Une proposition bien acceptée par la population

Dans le cadre d'une enquête empirique, près d'un millier de personnes ont été interrogées sur l'idée et le modèle du chèque garde-éducation ainsi que sur ses effets probables. D'une façon générale, 71 % des personnes

interrogées considèrent le chèque garde-éducation comme un progrès.

Le degré d'approbation diffère selon les groupes (différence positive au profit de l'utilité) :

- Les femmes sont plus favorables au chèque garde-éducation que les hommes (74 % contre 64 %).
- Les moins de 40 ans sont plus favorables au chèque garde-éducation que les personnes plus âgées (80 % contre 63 %).
- Les personnes ayant des enfants de moins de six ans sont plus favorables au chèque garde-éducation que celles ayant des enfants plus âgés (85 % contre 66 %).
- Les mères isolées sont plus favorables au chèque garde-éducation que les familles biparentales (84 % contre 71 %).

Des trois éléments constituant le chèque garde-éducation (voir ci-dessus) c'est l'élargissement de la protection sociale proposé qui recueille le plus de suffrages (approuvé par 89 %). Une majorité est pour l'élargissement du groupe des bénéficiaires (58 % de toutes les personnes interrogées ;

81 % des femmes non actives de moins de 40 ans). Moins de la moitié de toutes les personnes interrogées (45 %) sont pour la suppression de l'interdiction d'avoir parallèlement une activité rémunérée alors que 58 % des femmes sans enfants de moins de 40 ans sont favorables à la suppression de cette interdiction.

Objections opposées au chèque garde-éducation

Au cours des débats passionnés autour du chèque garde-éducation et dans le cadre des prises de position après la présentation du rapport préliminaire, un certain nombre d'objections ont été émises à l'encontre du chèque garde-éducation. Ces objections peuvent être ramenées à cinq points :

- **Problème du financement :** L'objection la plus fréquente concerne le financement du chèque garde-éducation ; on craint généralement qu'il ne puisse être financé qu'en réduisant d'autres prestations. Or, le concept du chèque garde-éducation ne justifie pas cette crainte. L'étude part de l'hypothèse de crédits supplémentaires alloués à cet effet – provenant en particulier des recettes supplémentaires du fonds de péréquation des charges familiales (FLAF) qui représentent des crédits affectés. L'équipe responsable du projet a rejeté de prime abord le calcul d'une variante neutre en matière de coûts, ne serait-ce qu'en raison du déficit injustifiable de quelque 9 milliards de schillings (voir ci-dessus) concernant le groupe des 2 à moins de 4 ans. L'objection relative au coût élevé du chèque garde-éducation s'accompagnait fréquemment de la demande de développement des structures de garde des jeunes enfants. Cet argument, lui aussi, doit être réfuté : étant donné qu'il s'agirait essentiellement de crèches, les coûts seraient nettement plus élevés que ceux du chèque garde-éducation. D'autres formules de garde (p.ex. nourrice ou groupes de jeux) reviennent moins cher et sont de plus en plus souvent adoptées par les parents. Le chèque garde-éducation leur donne les moyens financiers de le faire.
- **Déficits de professionnalisme :** Un autre argument avancé contre le chèque garde-éducation est le fait que, en marge de l'éducation primaire des enfants par leurs parents, la garde professionnelle des enfants dans les crèches, jardins d'enfants, groupes d'enfants ou auprès des nourrices ou autres formules analogues constitue un complément important de la vie familiale pour l'éducation et la formation. Ceci valant à plus forte raison pour les enfants uniques, qui sont de plus en plus nombreux. Or cette position est précisé-

ment un préalable essentiel du concept du chèque garde-éducation. C'est pourquoi les modèles de chèque garde-éducation prévoient p. ex. un bon valable en gros à partir du troisième anniversaire de l'enfant, qui constituerait une incitation forte à recourir aux services de garde externes. Une autre objection, encore plus fondamentale, est le fait que la garde et l'éducation des enfants par les parents ne constitue pas une activité professionnelle et ne doit pas être considérée comme telle. Or le concept du chèque garde-éducation tient aussi compte de cette position, p.ex. dans la mesure où il n'est pas basé sur un salaire mais sur une prestation de transfert correspondant à un minimum social ou encore du fait qu'il part de l'idée de la garde à temps partiel et non de la garde de l'enfant à plein temps.

• *Détérioration de la situation des mères :* Un troisième groupe d'objections concerne les effets négatifs que pourrait avoir le chèque garde-éducation pour l'activité professionnelle des mères et pour la répartition du travail au sein de la famille. Or, sur le plan théorique, la suppression de tout plafond de ressources liées à une activité professionnelle de la mère ou du père prévue par les modèles de chèque garde-éducation ne rend pas plus difficile mais au contraire plus facile la conciliation entre vie professionnelle et famille. L'étude empirique effectuée sur le chèque garde-éducation (voir ci-dessus) a permis de relever plusieurs indices selon lesquels les parents tireraient parti de cet avantage. A quoi il a été rétorqué que ceci aurait pour effet d'augmenter la pression exercée sur les mères par leur partenaire et leur entourage souhaitant les voir rester plus longtemps à la maison auprès de leur enfant. Or, même si ce devait être le cas, ceci n'indique pas l'inadéquation du chèque garde-éducation mais nous renvoie à la nécessité d'une prise de conscience. Il s'agit d'un problème dépassant de loin le chèque garde-éducation et soulevant la question du sens des responsabilités de l'individu et de la mesure dans laquelle il peut être considéré comme véritablement émancipé, question qui se pose à propos de toutes les prestations sociales. Concernant la division du travail au sein de la famille, l'observation empirique révèle nettement un effet de cohorte - comme c'est d'ailleurs le cas pour l'activité professionnelle des femmes : les femmes jeunes sont beaucoup plus fortement orientées sur la carrière et les hommes jeunes participent nettement plus aux travaux ménagers et à l'éducation des enfants que les cohortes plus âgées (Enquête 1996 sur la fécondité des familles). Le chèque garde-éducation concerne les futures mères et donc les jeunes cohortes de femmes

que l'on peut présumer être orientées sur l'activité professionnelle et établir leurs relations sur une base partenariale.

• *Effet de signal négatif :* On avance aussi, indépendamment de la réglementation concrète adoptée et des possibilités d'organisation de la vie qu'elle autoriserait, que le chèque garde-éducation pourrait constituer un signal politique dans la mauvaise direction. Cette objection repose essentiellement sur la crainte de le voir encourager le retrait des femmes de l'activité professionnelle et sur un refus de faire entrer une plus grande part de marché dans les structures de garde d'enfants. Objection problématique en ce sens qu'elle ne tient pas compte de l'effet de signal qu'aurait la suppression de tout

d'objections concerne les effets négatifs que pourrait avoir le chèque garde-éducation sur l'offre de structures de garde hors de la maison et sur leur coût. Nous devons rappeler à cet égard que d'importants crédits supplémentaires de soutien (en chiffres absolus et par enfant) seraient débloqués, ce qui permettrait d'améliorer l'offre. Le nombre d'enfants globalement en recul, la concurrence accrue entre les différentes formules de garde, structures et professions de garde (y compris école primaire et enseignants) ainsi que l'augmentation continue du nombre de places dans les structures d'accueil créées grâce au « milliard des jardins d'enfants » permettent d'élargir progressivement l'offre dans toute l'Autriche (nombre

« Il importe que l'Etat laisse les parents libres de choisir comment ils organiseront la garde de leurs enfants et combien de temps ils resteront à la maison »

plafond de ressources liées à une activité professionnelle. Mesure qui évite de devoir choisir entre deux solutions, à la différence de l'alternative imposée actuellement par l'indemnité de congé parental. L'effet de signal qu'aura le chèque garde-éducation dépendra très largement des conditions d'ensemble et des mesures additionnelles qui seront effectivement mises en place au moment où il sera adopté. Il est indubitable qu'il sera extrêmement important de faire passer le message des motifs émancipatoires et du contenu du chèque garde-éducation et de poursuivre les activités menées en faveur de l'amélioration des conditions de travail (p.ex. « Audit famille et profession », concours de l'entreprise féminine et l'entreprise la plus favorable aux femmes »). Il est incontestable que la grande majorité des jeunes mères souhaite une forme flexible d'emploi à temps partiel (temporaire). Le chèque garde-éducation pourra leur donner les moyens de faire ce choix, en termes financiers comme en termes de structures de garde. Encore faut-il être sûr que le secteur économique mette suffisamment d'emplois à disposition.

• *Effets négatifs sur la garde des enfants hors de la maison :* Un dernier groupe

de places par rapport au nombre d'enfants). En l'occurrence, on devrait s'attendre à une réduction plutôt qu'à une augmentation des coûts. Certes le passage de l'aide assise sur l'activité à l'aide assise sur l'individu telle qu'elle est prévue, sous forme de bons, par le concept du chèque garde-éducation, doit être préparé et mis en place avec soin. Il est évident que la conception du chèque garde-éducation est basée sur la coresponsabilité des pouvoirs publics concernant l'aide à la garde à temps partiel des enfants, que le chèque garde-éducation va placer devant de nouveaux défis, mais qu'il permettra en même temps de développer dans un esprit innovant.

Résumé

Il existe un vaste consensus politique sur la nécessité du soutien devant être apporté par l'Etat aux parents pour la garde de leurs enfants. En revanche, la forme sous laquelle ce soutien doit être apporté fait l'objet de nom-

breuses discussions. La question fondamentale qui se pose est de savoir s'il faut élargir ou augmenter les dispositifs actuels ou s'il faut chercher une nouvelle voie en visant à développer le sens des responsabilités des parents et à leur offrir une plus grande liberté de choix.

La tendance actuelle consiste donc à passer de l'aide assise sur l'activité à l'aide

assise sur l'individu qui serait accordée sous forme d'aide en espèces et de bons. Les parents auraient ainsi une plus grande latitude de choix quant aux possibilités d'organiser leur vie. Les parents ne seraient plus des « solliciteurs » s'adressant aux organismes sociaux mais des clients s'adressant aux prestataires de services. L'Etat veillerait à l'assurance qualité

et – grâce aux transferts – au pouvoir d'achat.

Avec ses trois éléments : prestation en espèces, assurance retraite et bon pour une garde externe à temps partiel, le chèque garde-éducation répond aux nouvelles exigences sociétales et mettrait fin aux déficits actuels de la garde des enfants d'âge pré-scolaire.

Enquête menée auprès des experts nationaux de l'Observatoire

1. De quelle philosophie, de quels motifs l'aide à la garde des enfants d'âge préscolaire procède-t-elle ?
2. Comment se présente la distinction entre l'aide assise sur l'activité et l'aide assise sur l'individu dans les Etats membres de l'UE ?

Belgique

L'accueil des enfants d'âge préscolaire bénéficie du soutien financier des gouvernements régionaux. Les montants alloués sont versés à des ONG. Les parents ne touchent pas directement d'argent mais ils peuvent déduire un certain montant de leur revenu imposable. Deux formules d'aide sont prévues pour les parents assurant eux-mêmes la garde de leurs enfants d'âge préscolaire :

- Les salariés peuvent prendre un congé parental (trois mois au minimum, cinq ans au maximum) et toucher une allocation mensuelle.
- Les parents restant à la maison pour s'occuper de leurs enfants (et n'ayant pas d'emploi rémunéré) peuvent déduire une somme forfaitaire de leur revenu imposable.

Wilfried Dumon

Allemagne

Il existe en Allemagne des structures publiques d'accueil des enfants et d'autres mises en place par des organismes privés. Les crédits de financement proviennent de différentes sources : les terrains et la construction sont financés en partie par les Länder, les frais de personnel sont pour l'essentiel à la charge des communes, les autres coûts sont couverts par les organismes concernés et par les montants payés par les parents. Environ 80 % des budgets

sont financés par les deniers publics. Le financement varie de Land à Land et de commune à commune.

Walter Bien

Grèce

D'une façon générale, l'aide financière est octroyée à l'organisme qui gère l'institution. La somme que touche l'organisme ne couvre pas toutes les places. Il n'existe pas d'aide individuelle pour la personne accueillie (autement dit pour l'enfant). Les parents touchent une allocation mais celle-ci n'est pas clairement définie comme aide financière pour la garde de l'enfant. Il s'agit d'un montant en espèces alloué d'une façon générale aux parents pour l'éducation de leurs enfants.

En ce qui concerne la garde des enfants, les parents disposent des possibilités suivantes :

- Garde des enfants à la maison, payée par les parents qui ne reçoivent en ce cas aucune aide financière spécifique, ou garde bénévole des enfants assurée par des membres de la famille.
- Accueil des enfants dans une institution privée – généralement très onéreuse. Les frais sont entièrement à la charge des parents. Dans certains cas, le montant payé pour l'accueil de l'enfant est pris en considération dans le calcul des impôts de la famille.
- Accueil des enfants dans une institution publique ; cependant, le nombre de places est insuffisant pour répondre à la demande.

Irlande

En Irlande, aucune aide directe n'est allouée aux familles au titre de la garde des enfants. L'aide de l'Etat est accordée essentiellement aux institutions d'accueil des enfants, sous forme de subventions à fonds perdus et de formation du personnel. A l'exception de l'accueil des enfants de certaines familles à faibles revenus, vivant dans des conditions précaires et présumées courir un risque, les structures d'accueil des enfants se trouvent pour la majeure partie le fait du marché privé. Le gouvernement s'est néanmoins proposé d'adopter « une stratégie équilibrée pour aider les parents à subvenir à la garde de leurs enfants ».

Gabriel Kiely

Luxembourg

Au Luxembourg la fréquentation de l'école maternelle est obligatoire à partir de 4 ans. La question des structures d'accueil est d'une importance cruciale pour les moins de 4 ans. Malgré le développement du réseau d'institutions, il n'y a toujours pas assez de places pour satisfaire les nombreuses demandes venant des familles.

Le Ministère de la Famille peut allouer des fonds aux structures conventionnées selon trois types de financement : (a) pour couvrir les déficits des coûts de gestion, (b) pour financer les forfaits horaires de garderie,

(c) pour louer des places dans le secteur privé. Ces places sont alors offertes aux familles à un prix social.

Depuis 1999, toute structure accueillant plus de trois enfants a besoin d'une autorisation. Cette autorisation est délivrée par le Ministère de la Famille, le Ministère de la Promotion féminine, le Ministère de la Jeunesse ou le Ministère de la Santé.

Monique Borsenberger

Pays-Bas

Pour le moment, le financement des structures d'accueil des enfants s'oriente sur l'offre ; les autorités locales jouent un rôle crucial pour fournir à la demande (croissante) de places d'accueil. On souligne en même temps l'importance du co-financement par les employeurs. Cette situation particulière se traduit par un système comprenant trois formules différentes : structures subventionnées, structures mises en place par les entreprises et structures privées. Les structures subventionnées sont financées par les collectivités locales ; les parents paient un montant en rapport avec leurs revenus. Les structures mises en place par les entreprises sont prévues dans les contrats collectifs ou les statuts des sociétés ; les parents paient une contribution, le reste des coûts étant à la charge de l'employeur. Les structures privées sont financées par des sociétés privées et ne reçoivent pas de subventions.

Ce système fait actuellement l'objet de discussions en raison de la réglementation lourde et du manque de compétitivité de ce secteur. Au printemps 2000, une nouvelle loi, le *Wet Basisvoorziening Kinderopvang* (Dispositions de base de la Loi sur la garde des enfants) a été proposée. Elle devait être discutée à la seconde chambre le 4 décembre 2000. La nouvelle loi souligne l'importance d'un système plus fortement orienté sur la demande. Le texte proposé prévoit que les parents pourraient avoir droit au remboursement des frais de garde (probablement) via le système fiscal. Il n'est en revanche pas prévu que les parents aient droit à une place pour leur enfant ou qu'il leur soit versé une aide en espèce. L'idée de base est d'améliorer le pouvoir d'achat du consommateur grâce à ce système de remboursement. Ceci devrait encourager le développement des structures d'accueil privées et rendre ce marché plus efficient.

Janneke Plantenga

Suède

Les institutions d'accueil d'enfants sont financées à la fois par les montants payés par les parents et par les allocations provenant du budget des gouvernements locaux. Les collectivités locales qui ont leur propre budget reçoivent à leur tour de l'Etat des fonds non affectés leur permettant de financer la garde des enfants. Bien que ceci soit théoriquement possible, il n'existe pas de collectivité locale ayant décidé d'attribuer l'aide financière aux parents plutôt que de l'octroyer directement à l'institution d'accueil. Les collectivités locales ont mandat pour le faire et ce système est effectivement appliqué dans certains endroits pour les enfants d'âge scolaire. Les parents doivent en ce cas remplir un formulaire dans lequel ils indiquent l'école qu'ils ont choisie pour leur enfant et un montant déterminé (dit *skolpeng*) est accordé à l'école indiquée.

Eva Bernhardt

Portugal

Pour comprendre l'aide financière accordée pour la garde des enfants d'âge préscolaire, il convient de distinguer entre structures « publiques » (appartenant à l'administration centrale ou aux collectivités locales) et institutions privées à but non lucratif soutenues par l'Etat. Dans le premier cas, les coûts de ce qui peut être considéré

comme « l'élément éducatif » (5 heures) sont supportés par le ministère de l'Éducation tandis que « l'élément social » (cantines, garde au-delà des 5 heures) est financé par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité. La responsabilité financière de cet élément peut, sur la base d'un accord, être transférée aux collectivités locales. L'accueil des enfants ne restant pas plus de cinq heures est gratuit ; le montant à payer pour l'élément social est différencié en fonction du revenu de la famille ; il est versé à l'institution.

Le financement des institutions privées à but non lucratif soutenues par les pouvoirs publics est calculé sur la base du coût par enfant ; le montant alloué par enfant est fixé annuellement par l'Etat après avoir entendu les organisations représentant les intérêts de ces institutions. L'aide financière est versée à l'institution à laquelle incombe le soutien des structures de garde. Les montants payés par les familles pour l'accueil des enfants sont échelonnés en fonction des moyens des parents. Dans les institutions privées à but lucratif et les établissements coopératifs préscolaires, les familles subviennent aux frais mais la loi sur l'éducation préscolaire (1997) prévoit pour ces écoles des possibilités de sponsoring par le biais de programmes spéciaux de développement.

Karin Wall



Helmut Schattovits

expert national

Observatoire européen pour les Affaires familiales, Institut autrichien de recherche sur la famille

Gonzagagasse 19/8
A-1010 Vienne
Autriche

Téléphone : +43-1-535 14 54
Télécopie : +43-1-535 14 55
e-mail : helmut.schattovits@oif.ac.at
Internet : <http://www.oif.ac.at>

Comment la famille européenne évolue-t-elle ?

Tendances et motifs

L'Observatoire Européen pour les Affaires familiales s'est penché sur la faible fécondité en Europe à l'occasion de son séminaire annuel qui a eu lieu du 15 au 16 Septembre 2000 à Séville

Christos Bagavos und Claude Martin

Les idées reçues en matière de niveau de fécondité en Europe sont en train de voler en éclats. Ainsi, par exemple, il nous faut oublier le stéréotype qui voulait que les familles d'Europe du Sud soient particulièrement fécondes. L'image de la « mamma » italienne à la tête d'une famille nombreuse est tout à fait dépassée. Les femmes italiennes sont aujourd'hui celles qui ont le moins d'enfants en Europe, certaines régions connaissant même un indicateur conjoncturel de fécondité inférieur à 1, alors que le seuil de remplacement des générations se situe à 2,1 enfants en moyenne par femme. Une telle révolution du régime de fécondité inquiète tous ceux qui ont longtemps évalué la santé économique, politique et sociale des nations à l'aune de la taille de leur population. Qu'advient-il d'une Europe n'assurant pas le renouvellement des généra-

tions, d'une Europe vieillissante ? L'Observatoire européen pour les Affaires familiales a abordé ce problème à l'occasion de son séminaire annuel, qui s'est tenu à Séville les 15 et 16 septembre 2000. Loin de tomber dans le travers de l'alarmisme, les communications présentées ont permis de mieux comprendre les tenants et aboutissants du problème.

Le diagnostic de la situation sociale en Europe

Le premier Rapport de la Commission Européenne sur « La Situation Sociale dans l'Union Européenne » montre que, dans les années à venir, la demande accrue de services sociaux sera un des principaux défis pour les sociétés européennes et leurs responsables politiques. En même temps, les faibles niveaux de fécondité et le vieillissement démographique inévitable posent de





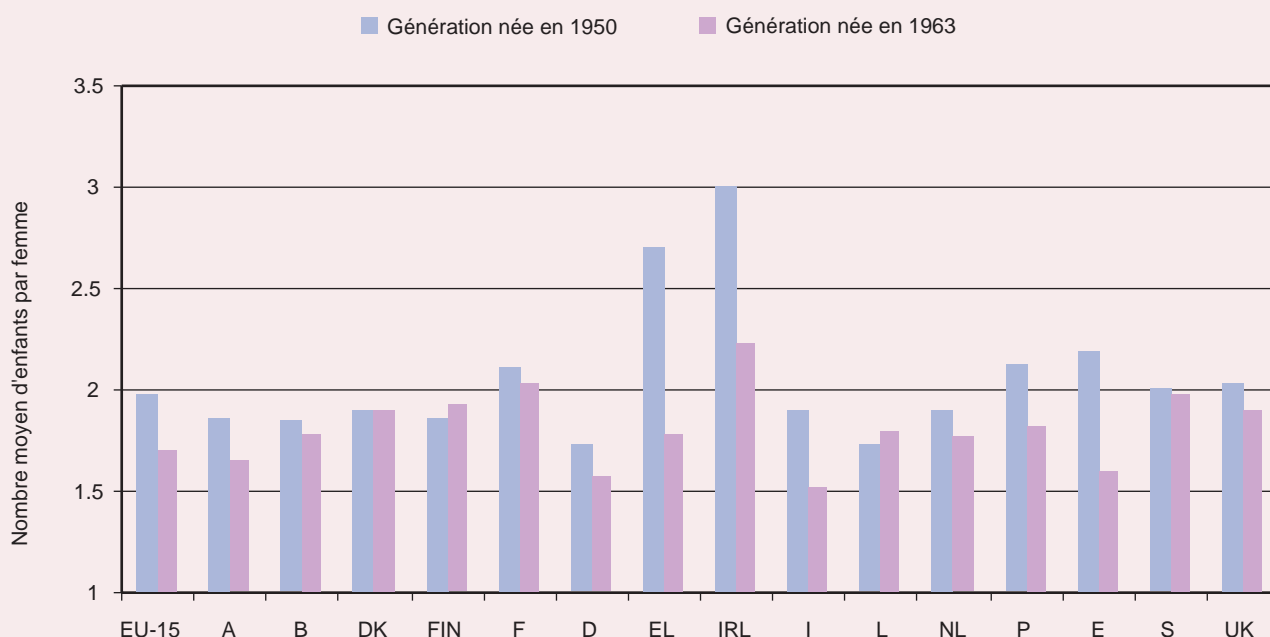
plus en plus la question de l'évolution future de la population européenne. Dans quelle mesure situation sociale et faible fécondité sont-elles liées entre elles ? Peut-on effectivement prétendre qu'un niveau très faible de fécondité indique une mauvaise situation sociale dans un pays (p.ex. niveau de chômage élevé, fortes inégalités de revenus, mauvaises conditions de logements, difficulté de concilier vie familiale et vie professionnelle) ?

En fait, la réalisation des projets de vie des individus, et parmi eux le projet d'avoir des enfants, implique le support de l'État. Là où la demande de support social demeure insatisfaite, la fécondité peut se situer à un niveau plus bas que celui désiré par les individus et les couples. En revanche, là où la situation sociale se présente mieux et où le support et les services sociaux répondent aux besoins des individus, la réalisation des plans de vie devient plus probable et la fécondité a toutes les chances de se situer au niveau désiré par les couples. Par conséquent, la faible fécondité doit être interprétée comme un signe des difficultés qu'éprouvent les individus à réaliser leurs projets à différents niveaux : famille, emploi, amélioration de la qualité de la vie. Un niveau de fécondité effectif plus bas que celui de la fécondité désirée constitue un indicateur de l'insuffisance des services sociaux et du support social par rapport à la demande. Cette lecture en termes de services plutôt qu'en termes de demande de soutien financier est nouvelle en Europe.

La faible fécondité concerne tous les pays développés

La baisse de la fécondité et son maintien durable à un niveau n'assurant pas le remplacement des générations constituent un des aspects majeurs de l'évolution en Europe mais aussi dans l'ensemble des pays développés. Cette évolution n'est pas récente, car dans la plupart des pays de l'UE la descendance des générations d'après guerre s'est située à un niveau inférieur au seuil de remplacement (figure 1) (pour les différents mesures de la fécondité voir *Family Observer*, N° 1, 1999). Mais ce qui est nouveau, comme le souligne David Coleman dans sa communication, c'est la rapidité du déclin et le maintien durable de la fécondité à des niveaux faibles. Cette

1 : UE - Descendance finale par génération
(nées en 1950 et 1963)



Source : Eurostat, statistiques démographiques

évolution laisse penser que nous nous trouvons probablement en face d'une évolution sans précédent dans l'histoire démographique, non seulement de l'Europe mais de l'ensemble des pays développés.

Dans les pays de l'UE, malgré la convergence vers des niveaux faibles de fécondité, on observe une diversité manifeste en termes de calendrier et d'intensité des évolutions. Dans les pays du Sud (Espagne, Italie, Grèce et Portugal) la baisse de fécondité a été plus tardive dans le temps mais aussi plus forte. Les niveaux atteints en Espagne, en Italie et en Grèce sont extrêmement bas. Lors du séminaire, Juan Antonio Fernández Cordon et Giovanni Sgritta ont proposé une analyse des spécificités de ces pays du Sud de l'Europe et surtout des paradoxes de la situation de ces pays qui ont les plus bas niveaux de fécondité, tout en conservant

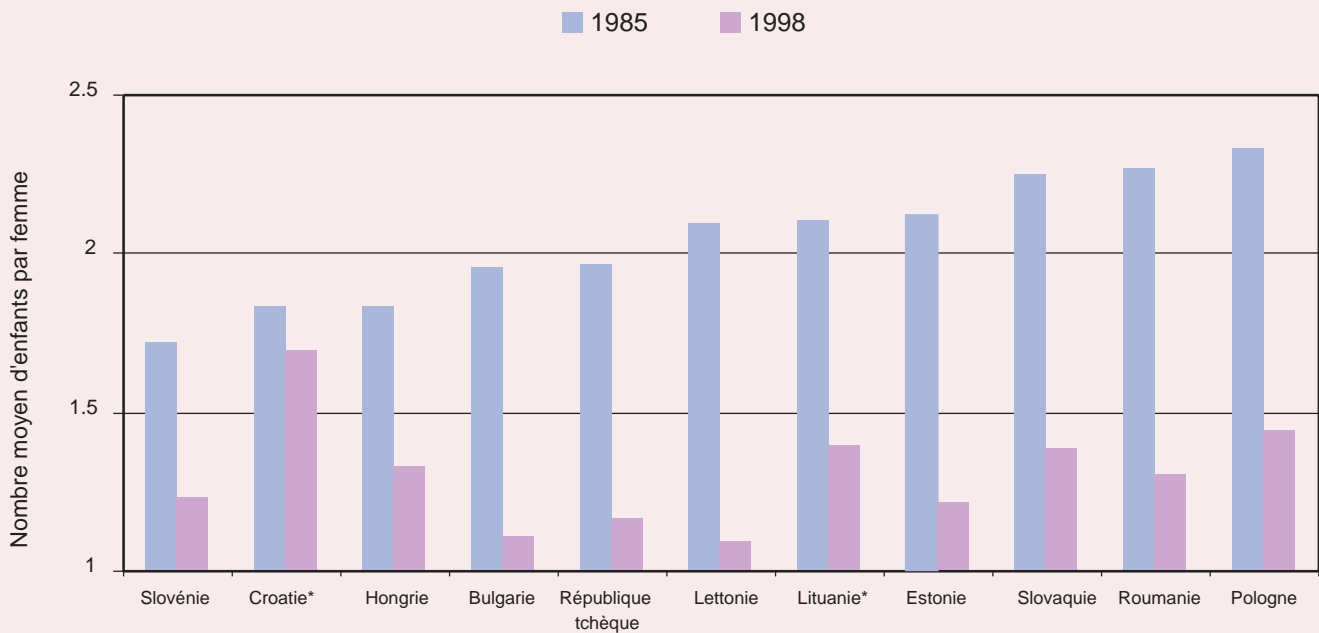
des niveaux élevés de nuptialité, une faible cohabitation et peu de naissances hors mariage. L'explication de ce très faible niveau de fécondité réside principalement dans la non-formation des couples, qui retarde très considérablement l'arrivée des premiers enfants chez les jeunes. Les pays du Nord (Danemark, Finlande et Suède) se caractérisent par une reprise de la fécondité vers la fin des années 1980 et, malgré la tendance récente à la baisse, les niveaux actuels de la fécondité sont parmi les plus élevés de l'Union. L'oscillation de la fécondité à des niveaux inférieurs mais parfois très proches du seuil de remplacement des générations constitue l'élément principal des évolutions dans les pays du Centre (Belgique, France, Pays-Bas et Royaume-Uni). L'Allemagne, l'Autriche et dans une certaine mesure le Luxembourg présentent depuis près de 20 ans une stagnation à des niveaux de fécondité fort bas. Enfin en Irlande, le pays qui a pendant des longues années enregistré la plus forte fécondité au sein de l'UE, la baisse très rapide conduit actuellement à des niveaux

nettement inférieurs au 2,1 enfants par femme.

Ces évolutions ont été extrêmement rapides dans l'ensemble des pays développés. Une baisse massive de la fécondité a été surtout observée dans les pays de l'ancien bloc communiste (figure 2). Tandis que, vers le milieu des années 1980, le nombre moyen d'enfant par femme se situait pour la plupart de ces pays à un niveau autour du seuil de remplacement, les niveaux actuels sont très bas. Certains de ces pays affichent les niveaux de fécondité les plus bas jamais observés dans le monde.

D'une façon générale, les États-Unis et la Nouvelle Zélande sont les seuls pays avancés qui enregistrent actuellement une fécondité au niveau de remplacement. Selon Peter McDonald, cette évolution est liée en partie à la fécondité plus élevée des femmes hispaniques et des jeunes aux États Unis, et à la forte fécondité des Maori en Nouvelle Zélande.

2 : UE – Indicateur conjoncturel de fécondité dans un nombre de pays hors-UE



*1997

Source : Eurostat, statistiques démographiques

Différents angles d'approche pour comprendre le phénomène

Ces évolutions soulèvent une série de questions se rapportant au débat sur l'intervention des pouvoirs publics dans le domaine de la démographie et plus particulièrement dans celui de la fécondité. Comment expliquer la baisse et le maintien durable de la fécondité à des niveaux faibles ? Quelle est la signification des différences observées dans l'évolution de la fécondité au sein des pays de l'UE ? Peut-on parler d'un décalage temporel qui s'inscrit dans un processus de convergence socio-économique des pays ou plutôt d'un modèle propre à chaque pays ? Comment et dans quelles conditions les politiques publiques peuvent-elles influencer la fécondité dans un contexte de faible niveau ? Que sait-on aujourd'hui de l'impact des différentes mesures de la politique sociale et tout particulièrement de la politique familiale sur le niveau de la fécondité ? Y a-t-il une demande pour un support social et des services sociaux et comment cette demande est-elle liée aux préoccupations relatives à la faible fécondité ? Comment

l'opinion publique se construit-elle sur ces questions ? Quel rôle jouent les médias pour construire cette opinion publique ?

Pour comprendre de tels changements, plusieurs démarches sont donc possibles. On peut, ainsi que le propose Bernhard Nauck, tenter d'appréhender des modèles de rationalité économique influant sur la décision d'avoir des enfants. On peut encore, comme Walter Bien, analyser les mesures de l'évolution des opinions et des valeurs dans le domaine de la famille chez les jeunes générations. Ou bien, comme l'a fait Maura Misiti en analysant d'importantes enquêtes quantitatives, s'interroger sur l'information médiatique concernant les enjeux démographiques et sur sa réception.

Il est bien évident que toute tentative visant à promouvoir une hausse de la fécondité

nécessite avant tout une bonne compréhension des raisons de la faible fécondité et une définition des moyens dont disposent les gouvernements pour tenter d'influencer ces comportements.

Quelles politiques publiques ont un impact sur la fécondité ?

Avant même de nous interroger sur l'efficacité des politiques familiales en matière de fécondité – question analysée de manière critique par John Ditch dans sa communication où il souligne la très faible efficacité des incitatifs des politiques familiales concernant la fécondité – nous devrions, avec Anne Gauthier, nous poser la question non moins délicate des frontières et du contexte des politiques familiales dans les différents pays de l'UE et examiner leur évolution récente, pour savoir si nous assistons ou non à une convergence de ces politiques à l'échelle européenne.

D'après Anne Gauthier, il faut manifestement renouveler l'approche traditionnelle de

ce que recouvrent les politiques familiales, dont les frontières avec d'autres secteurs d'action publique (vieillesse, emploi, égalité entre les genres, etc.) s'estompent. Dans le contexte des comportements démographiques et familiaux contemporains, la politique familiale ne peut plus se résumer aux mesures financières et aux services développés en direction des familles. Pour ce qui concerne la convergence des politiques familiales, Anne Gauthier montre que l'on assiste à un rapprochement sensible, même si d'importantes spécificités demeurent. Ainsi, constate-t-on partout l'importance que prend la question de la conciliation du travail et de la vie familiale. A ce niveau, les institutions européennes jouent également un rôle en inscrivant la question de l'emploi et de l'égalité entre les genres à l'agenda européen.

Plusieurs autres conférenciers ont souligné cette question du rôle de la politique de l'emploi et de ses effets sur la fécondité. Ainsi Eva Bernhardt montre-t-elle que la possibilité d'atteindre le niveau de remplacement dépend des dispositifs que nos sociétés développées vont mettre en place

pour prendre soin des personnes à charge (enfants et personnes âgées). Dans une société où femmes et hommes sont présents

Murphy-Lawless développe une perspective analogue en se penchant sur les principaux apports des travaux féministes pour

« Il faudra désormais de plus en plus considérer les questions relatives à l'emploi, à la vieillesse et à l'égalité entre les genres dans le contexte des politiques familiales. »

durablement sur le marché du travail, il est probable que les femmes seront nombreuses à ne pas avoir d'enfants ou à en avoir très tard – ce qui signifie en fait en avoir peu. Jo

comprendre la nature des besoins ressentis par les femmes en matière de prise en charge des jeunes enfants et proposer des pistes nouvelles.

Encadré : Les « outils » de l'action

Incidations financières

a) Prestations périodiques

Ceci inclut toutes les prestations liées aux enfants. Elles se présentent principalement sous forme de montants versés régulièrement aux parents pour chaque enfant.

b) Versements forfaitaires ou crédits

Il peut s'agir de prestations accordées au moment de la naissance d'un enfant (allocation de naissance, indemnité de maternité), au début de la scolarité ou à tout autre moment.

c) Abattements, exonérations ou dégrèvements fiscaux

Ces prestations incluent les abattements fiscaux ou les dégrèvements basés sur la présence d'un enfant. Ces mesures peuvent concerner des enfants d'âges divers ou un ordre divers dans la fratrie.

d) Services ou produits gratuits ou subventionnés

Ces services englobent l'éducation à tous les niveaux, les prestations médicales et dentaires, les transports publics, les prestations concernant les loisirs, notam-

ment activités sportives, récréatives ou artistiques.

e) Aide au logement

Cette aide peut être accordée sous forme de prestations périodiques telles que : allocations de logement périodique, allocations forfaitaires, soutien à l'achat d'un premier logement ou réductions sur les hypothèques à la naissance de chaque enfant, abattements ou dégrèvements fiscaux pour frais de logement ou subvention de prestations en rapport avec le logement.

Initiatives dans le domaine famille et travail

a) Congés de maternité et de paternité

Droit de reprendre son emploi après un congé relatif à la naissance d'un enfant. Les dispositions actuellement en vigueur diffèrent en ce qui concerne la durée du congé, le fait qu'il s'agisse d'un congé payé ou non et si oui dans quelle proportion, la mesure dans laquelle la mère et le père peuvent se partager le

congé, l'éventuelle « obligation » pour le père de prendre une partie de ce congé et l'extension du droit de reprendre son poste aux emplois à temps partiels.

b) Accueil des enfants

Existence de modes d'accueil ou de garde gratuits ou subventionnés en tant qu'éléments d'une politique de l'emploi favorable aux familles. Cette offre devrait aussi être accessible aux parents non actifs auxquels elle permettrait de suivre une formation ou de chercher du travail.

c) Horaires de travail souples et congés de courte durée pour raisons familiales

Horaires de travail souples permettant aux salarié(e)s de s'acquitter de leurs obligations familiales. On peut également prévoir des congés de courte durée pour s'occuper d'un enfant malade, pour raisons scolaires ou pour accompagner un enfant à un rendez-vous ne pouvant être repoussé.



publique permettant d'influencer la fécondité

d) Législation anti-discriminatoire et égalité des sexes dans la vie professionnelle

La législation de l'emploi doit interdire toute discrimination dans la vie professionnelle en raison du sexe, de la vie privée ou du statut familial. L'imposition individuelle au lieu de l'imposition familiale contribue à réduire les mesures fiscales incitant à renoncer à un second salaire et devrait donc être encouragée.

e) Horaires de travail

Les salarié(e)s ne devraient pas être exposé(e)s à des changements d'horaires de travail annoncés au dernier moment ou à devoir assister à des réunions à des heures où leurs jeunes enfants ont besoin de leur présence. Les horaires de travail devraient être harmonisés avec les horaires scolaires.

Vastes changements sociaux en faveur des enfants et des parents

a) Initiatives en matière d'emploi

Encouragement de la création d'emplois pour les femmes et les jeunes en parti-

culier dans le secteur des services. Le travail à temps partiel avec allocation de chômage au prorata et garantie de l'emploi pourrait offrir de nouvelles options aux parents.

b) Environnement répondant aux besoins des enfants

Mesures de restriction de la circulation et de sécurisation du voisinage, aires de loisirs publiques telles qu'aires de jeux, dispositifs tenant compte des besoins des enfants dans les lieux de récréation et les centres commerciaux, permettant de réaliser un environnement répondant aux besoins des enfants.

c) Égalité des sexes

Pas de mesures spécifiques d'un sexe sur le lieu de travail, transferts fiscaux (y compris sécurité sociale) neutres du point de vue du sexe, aides accordées indépendamment du sexe aux salariés ayant des obligations familiales, suppression des vestiges institutionnels du modèle du

« père soutien de famille », acceptation du rôle de parent du père de la part des prestataires de services et généralisation de la reconnaissance des pères et de l'aide aux pères en tant que parents.

d) Soutien des couples mariés et de cohabitants

D'autres mesures déjà citées sont favorables à la constitution d'unions mais celles-ci nécessitent aussi des initiatives plus directes. L'éducation et l'orientation du couple peut être d'une grande utilité. Les incitations au mariage, telles que l'allocation de logement peuvent aussi être utiles.

e) Développement d'attitudes sociales positives à l'égard des enfants et des parents

Il importe de formuler un message politique clair et simple, indiquant que la société apportera son soutien aux personnes désirant avoir des enfants sans créer, volontairement ou involontairement, d'inégalité pour les enfants.

Source : Exposé de Peter McDonald au Séminaire de Séville

Le partage des responsabilités entre hommes et femmes peut-il être un facteur important dans la décision des individus et des couples d'avoir des enfants?

Sur ce point, on peut, comme le propose Hans-Joachim Schulze, opposer deux configurations.

- Dans le premier cas, on observe une nette distinction entre les responsabilités des hommes, liées à leur activité professionnelle, et celle des femmes qui résultent des responsabilités familiales. Il s'agit d'une division complémentaire du travail (professionnel et familial).
- Dans le second cas, il n'y a pas de différences entre les hommes et les femmes en ce qui concerne le partage des responsabilités liées à la famille et à la vie professionnelle. Il y a une division symétrique des responsabilités.

À première vue, il n'y a pas de raison de penser que l'un de ces cas de figure soit plus favorable à la fécondité que l'autre. En fait la réponse à la question posée dépend beaucoup du contexte économique et socio-culturel. Elle est aussi liée aux politiques appliquées dans le domaine de la famille et du marché du travail.

Si l'on considère les pays de l'UE, l'on peut constater que même s'il n'y a pas une forme prépondérante de division du travail entre les hommes et les femmes, la division complémentaire du travail est de moins en moins fréquente. En fait, les femmes, dans leur majorité, désirent participer au marché du travail et partager les responsabilités familiales avec leur conjoint ; elles aspirent donc de plus en plus à une division équi-



table des responsabilités domestiques et familiales. Dans les pays où les femmes désirent participer au marché du travail sans que les mesures politiques ni la contribution des hommes aux tâches familiales ne se modifient sensiblement, selon toute probabilité, le niveau de fécondité sera bas. En revanche, là où l'action politique permet aux

femmes une meilleure articulation de leur vie professionnelle et familiale, tandis que les hommes participent dans une plus grande mesure aux tâches ménagères, les couples désirant avoir des enfants pourront plus facilement réaliser ce projet.

Autrement dit, le processus de modernisation n'entraîne pas forcément une faible fécondité. À partir d'un certain niveau, comme c'est le cas pour les pays de l'UE, la modernisation peut, sous certaines conditions, être favorable à la fécondité. Le cas des pays Scandinaves montre que le projet d'avoir des enfants a d'autant plus de chance de se réaliser que les efforts pour une croissance continue de l'emploi vont de pair avec une politique qui est, au moins en partie, en faveur de l'égalité entre hommes et femmes. Il montre aussi que la réalisation des projets de fécondité des couples et la création d'un meilleur environnement pour les enfants passent par une modernisation des politiques familiales et par le développement de politiques alternatives en matière de garde des enfants, comme le souligne Sirpa Taskinen dans sa contribution. Elles passent également par des politiques relatives au marché du travail, mais aussi par la modernisation des rapports entre les sexes dans les différents domaines de la société.

Quelles politiques suivre et quel principes d'action?

Les politiques visant à modifier le niveau actuel de fécondité doivent s'inscrire dans un contexte de réalisation des projets de fécondité des couples. Essayer de modifier le désir des couples en matière de reproduction ne va pas seulement à l'encontre des valeurs dominantes de nos sociétés modernes, mais pourrait conduire à des politiques qui auraient toutes les chances de s'avérer inefficaces. Il est donc d'une importance primordiale de connaître les intentions des individus en terme de fécondité mais aussi les raisons de la non-réalisation de ces intentions.

Il serait faux de considérer que la fécondité est uniquement une affaire des femmes. Les niveaux de fécondité sont le résultat de « stratégies » individuelles – masculines et féminines – et de « stratégies » conjugales. Ils sont aussi liés aux préoccupations des parents pour le bien-être de leurs enfants, ce qui met en lumière l'importance de l'implication des pouvoirs publics dans le domaine de la famille et de l'enfance. Comme le rappelait Sheila Kameron dans ses commentaires de conclusion au séminaire, toute mesure visant à améliorer



Christos Bagavos
expert national

Université Panteon
Département de politique sociale
et d'anthropologie sociale
Leof. Syngrou 136
GR-17671 Athènes
Grèce

Téléphone : +30-1-320 17 33
Télécopie : +30-1-923 36 90
e-mail : bagavos@panteion.gr
Internet : <http://www.panteion.gr/>

le bien-être des femmes, des hommes, des enfants, et des couples ne peut être que favorable à la fécondité.

de la société, les mesures à prendre ne peuvent pas s'inscrire uniquement dans un contexte de politiques individuelles ou de

« Avoir des enfants n'est pas seulement l'affaire des femmes mais aussi le résultat de stratégies conjugales. »

Toute tentative de contribuer par des mesures politiques à la réalisation des projets de fécondité des couples doit prendre en compte les différences souvent importantes qui existent entre pays aussi bien au niveau des structures institutionnelles, des facteurs qui expliquent la faible fécondité et des objectifs démographiques exprimés qu'à celui des effets indirects et parfois indésirables de ces mesures.

Si la fécondité doit être, au moins en partie, considérée comme un défi pour l'ensemble

politiques en regard des couples. Elles doivent bien plutôt faire partie des politiques qui concernent toute la société. Par conséquent, les principes de la simplicité, de l'efficacité, de l'équité, de la qualité et de l'accessibilité doivent être appliqués, comme c'est le cas pour toutes les politiques publiques. De plus, il est bien évident que l'efficacité de ces politiques nécessitera une « batterie » d'interventions dans les différents domaines de la société et non pas des mesures isolées qui ont très souvent des effets pervers.



Claude Martin
expert national

Centre de Recherches Administratives
et Politiques CNRS
Institut d'Études Politiques de Rennes
Bld. de la Duchesse Anne 104
F-35700 Rennes
France

Téléphone : +33-2-99 02 28 38
Télécopie : +33-2-99 02 28 66
e-mail : cmartin@ensp.fr
Internet : <http://www.cnrs.fr/>

Communications présentées au Séminaire annuel 2000: Faible fécondité, familles et politiques publiques

Eva Bernhardt	Les carrières féminines entre la vie professionnelle et les enfants
Walter Bien	Mutation des valeurs chez les futurs parents européens
David Coleman	Tendances et variations régionales de la fécondité en Europe
John Ditch	Fécondité, protection sociale et politique fiscale d'aide sociale
Juan Antonio Fernández Cordon et Giovanni Sgritta	Le paradoxe de l'Europe méridionale
Constantinos Fotakis	Présentation du Rapport social 2000
Anne Gauthier	Politiques publiques ayant une incidence sur la fécondité et la famille en Europe : vue d'ensemble de la situation dans les 15 États membres
Wolfgang Lutz	Le soutien social et la décision d'avoir des enfants : le sujet de ce Séminaire en tant qu'aspect spécifique du thème du Rapport social 2000
Peter McDonald	Les "outils" des politiques publiques pouvant avoir un impact sur la fécondité — vue globale
Maura Misiti	L'opinion publique et le rôle des médias
Jo Murphy-Lawless	Avoir des enfants dans la perspective de la femme : des défis qui appellent des solutions créatives
Bernhard Nauck	Les raisons sociales et économiques influant sur la décision d'avoir des enfants
Hans-Joachim Schulze	Le partage des tâches entre la femme et l'homme a-t-il une incidence sur la décision d'avoir des enfants?
Sirpa Taskinen	Les politiques alternatives de prise en charge des enfants et la fécondité

Le texte intégral des conférences peut être téléchargé à partir du site Web de l'Observatoire européen pour les Affaires familiales :
http://europa.eu.int/comm/employment_social/family/observatory/home.html

Solidarité intergénérationnelle ou ambivalence des générations

Conception de la vie

Allons-nous vers la guerre des générations ?

Kurt Lüscher

Sommes-nous à la veille de la guerre des générations ? On pourrait le craindre lorsqu'on lit les gros titres des journaux annonçant l'« explosion de la pyramide des âges » et nous disant que ce sont les jeunes qui paieront pour la retraite de leurs aînés. A un autre niveau, les générations qui les précèdent sont pour les jeunes des « croulants » et l'on entend des slogans tels que « Laissez la place aux jeunes ! ». Heureusement, il existe aussi suffisamment de rapports indiquant que de nombreuses personnes appartenant à la génération des parents aident leurs enfants et leurs petits enfants en leur apportant soit une aide financière, soit une autre forme de soutien, tandis que de nombreux jeunes, surtout des femmes, s'occupent de leurs parents ou beaux-parents lorsqu'ils deviennent dépen-

dants. Le tableau des générations est donc fait d'ombres et de lumières.

De même, dans la vie des familles au quotidien, on se rend souvent compte que les parents et leurs enfants adultes ne sont pas toujours à l'unisson. Ils n'ont pas la même façon de voir les choses et les conflits sont fréquents. On se tient à distance, sans cependant couper les ponts. Au contraire même : des coups de téléphones réguliers et souvent longs permettent de se maintenir au courant de la vie de chacun. Les réunions de famille, pour les fêtes de fin d'années ou les anniversaires, mettent particulièrement en lumière la nature de ces rapports faits de proximité et de distance, de bonne entente et de divergences de vues.

Cette situation de l'individu tiraillé entre des sentiments et des opinions contradictoires,

l'antagonisme entre parents et enfants et, d'une façon plus générale, jeunes et vieux, est un sujet que l'on retrouve tout au long de la littérature. L'affrontement peut aller jusqu'à prendre les dimensions du drame de l'amour et de la haine, l'un et l'autre expressions de liens forgés par le destin.

Cette dynamique des rapports entre les générations apparaît déjà chez les auteurs de l'Antiquité. Les dieux grecs sous la personnification du père et du fils symbolisent la concurrence, la domination et la rébellion qui peuvent aller jusqu'au meurtre. Uranus envoie ses fils, les cyclopes, aux enfers. Ceux-ci, à leur tour, guidés par Chronos, attaquent leur père à l'improviste et l'émasculent pendant son sommeil. Les aventures d'Œdipe montrent de façon saisissante le destin qui enchaîne le père et le fils. Lyos ne tue pas Œdipe, mais il





l'abandonne sur une montagne ; ce qui ne l'empêchera pas d'assassiner son père, sans savoir qu'il se trouve en face de lui. Ces mythes nous renvoient aux conflits apparemment inévitables qui opposent les pères et les fils. Dans la littérature du XX^e siècle, ce sujet a été traité entre autres par Kafka dans le récit « La métamorphose » avec une ambiguïté qui se manifeste au fur et à mesure de la lecture. L'écrivain cherche lui-même à se débarrasser de son rapport problématique en écrivant une « lettre à son père ».

En dépit de ce contexte historique et de l'expérience personnelle de chacun, c'est l'idée de la solidarité entre les générations qui a dominé jusqu'ici dans la recherche et la politique sociale touchant à ce domaine. Ce qui est compréhensible dans une certaine mesure si l'on se souvient que la rhétorique

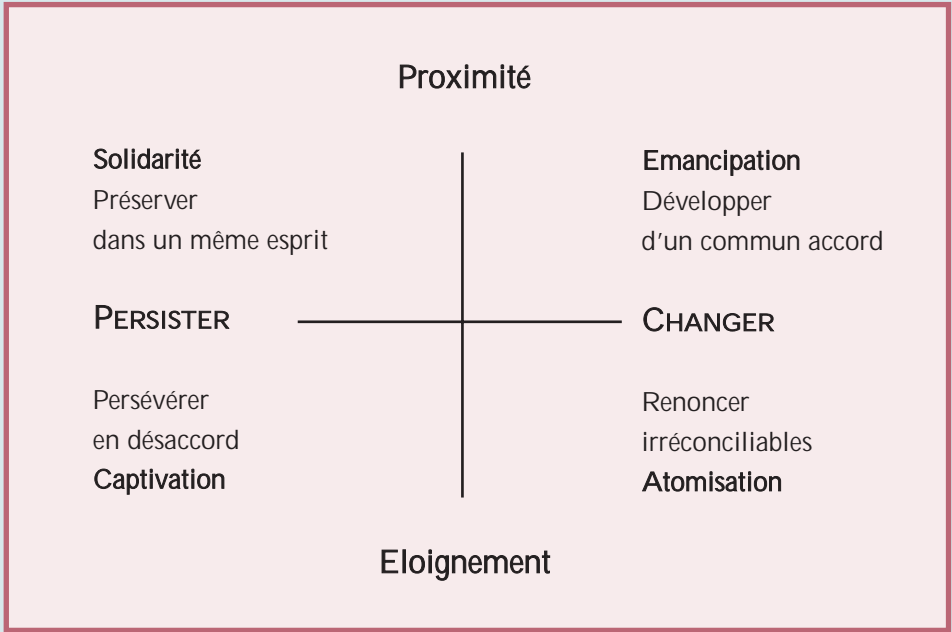
politique a souvent tendance à confondre ce qui est et ce qui devrait être. Les rapports intergénérationnels tout comme les familles se réduisent alors à des points de cristallisation de la solidarité. Points sur lesquels se fixe en quelque sorte la cohésion sociale et qui jouent le rôle de garants de l'intégration sociale. Les tensions et les conflits apparaissent par conséquent comme indésirables, déviants et destructifs.

Où l'histoire nous apprend au contraire que le mode selon lequel s'établissent les rapports entre les générations, que ce soit au sein de la famille ou au niveau de la société, dépend fondamentalement de la capacité de maîtriser les antagonismes. Ceux-ci peuvent être plus ou moins

patents ; dans certaines circonstances ils déboucheront sur des conflits, feront que les protagonistes deviendront de plus en plus étrangers l'un à l'autre, alors que dans d'autres circonstances ils ne joueront aucun rôle. C'est l'observation et la recherche qui nous apprennent ce qui se passe, de quelle façon et dans quelles circonstances. Ce qui n'est pas toujours facile, car on considère généralement comme socialement peu souhaitable d'avouer des sentiments contradictoires et des divergences d'opinion trop profondes.

Néanmoins, lors de nos travaux dans le cadre du projet de recherche de Constance « Société et famille », en collaboration avec le « Bronfenbrenner Life Course Center » de la Cornell University, puis dans un réseau international promu par un programme Transcoop, nous avons posé cette idée

top Rapports entre générations



tionnels au sein de la famille et de la société. Elle existe lorsque les rapports entre les générations s'expriment par des actions répondant à la maxime « préserver dans un même esprit ». Aux pôles de l'ambivalence générationnelle, l'accent est plutôt mis sur la conservation de structures (familiales) existantes, en même temps que l'on observe un haut degré de sympathie personnelle, de proximité.

Si celle-ci s'accompagne d'un poids plus grand attribué au changement et si l'épanouissement personnel de toutes les personnes concernées est reconnu d'un commun accord comme une maxime de l'attitude commune, on peut parler typiquement d'« émancipation ».

Si l'on s'éloigne les uns des autres, en ce qui concerne tant l'appréciation personnelle que la conception de la vie, et que l'on voit apparaître des conflits conduisant à une rupture – temporaire – des rapports, on se trouve en présence d'une configuration que l'on peut qualifier d'« individualisation » marquée. Etant donné cependant qu'il s'agit là d'une notion équivoque, nous préférons parler d'« atomisation ».

Enfin, le modèle nous renvoie à un type possible de configuration des rapports intergénérationnels, selon lequel les

comme point de départ de nos recherches et d'un échange de vues scientifique (Lüscher/Pillener 1998).

Sur la base de ces réflexions, nous avons développé, pour la première phase de notre recherche, un modèle simple de caractérisation des configurations-types possibles de rapports entre les générations, se présentant comme suit :

Pour ce qui est de la base théorique, nous avons choisi le concept d'« ambivalence » pour caractériser l'idée directrice. Ce terme est employé aussi bien dans la vie courante que dans les sciences humaines et sociales, pour traduire le sentiment d'être tiraillé entre des aspirations contraires, d'osciller entre affection et aversion, entre autonomie et dépendance, entre aspiration vous portant vers ce qui est nouveau et attachement vous empêchant de vous détacher de l'ancien. Nous nous sommes souvenus que le terme de « génération » présentait déjà en soi une ambivalence. Il nous renvoie d'une part à l'attachement au sein d'une succession, ce que l'on pourrait appeler la « chaîne générationnelle », en même temps qu'il nous rappelle qu'il y a continuellement production de quelque chose de nouveau, de quelque chose qui s'ajoute : les nouveaux maillons de la chaîne générationnelle ! Nous avons ensuite considéré que les rapports entre générations comportaient au moins deux dimensions. Comme tous les rapports sociaux, ils reposent sur une sympathie (proximité) ou une antipathie (éloignement) subjectives, propres aux personnes, et il sont intégrés dans des structures et des institutions sociales, à savoir celles des familles au sein desquelles il existe des forces d'inertie et de changement.

Ce schéma nous amène à considérer la « solidarité » comme une des quatre configurations de base des rapports intergénérationnels.



personnes concernées n'ont pas grand chose à se dire mais sont liées à une forme de vie donnée. Nous avons appelé « captivation » cette sorte d' « emprisonnement ».

Comme tous les schémas de ce genre, ce modèle de l' « ambivalence générationnelle » a avant tout une valeur « heuristique », autrement dit, il a pour but d'inciter à l'observation et à la recherche et de permettre d'ordonner les données existantes, tout en poussant plus loin l'analyse en s'appuyant sur les résultats acquis. Dans le cadre des travaux de Constance, nous avons procédé d'abord à une analyse d'interviews ouverts de parents et de leurs enfants adultes (103 personnes au total), pour savoir comment les familles se réorganisaient après un divorce. Les résultats qui confirment le modèle pour l'essentiel ont été publiés (Lüscher/Pajung-Bilger 1998). En nous basant sur ces résultats nous avons entrepris une étude quantitative portant sur 52 enfants adultes et 72 parents appartenant à des familles sélectionnées typologiquement (Lüscher/Pajung-Bilger/Lettke/Böhmer 2000). Des enquêtes analogues ont été menées jusqu'ici à Ithaca (NY) et à Berne. Le dépouillement est encore en cours. Nous avons déjà les premiers résultats de l'étude de Constance. Ils s'énoncent comme suit (Lettke/Lüscher 2000) :

- Une minorité d'un cinquième seulement des parents et des enfants adultes ont indiqué qu'ils ne se sentaient jamais tiraillés dans leurs rapports mutuels. Presque tous s'étaient déjà interrogés sur les dissensions. Nous avons été surpris de constater qu'ils sont considérés par la moitié des enquêtés comme à la fois positifs et négatifs.
- On observe une différence entre les générations et entre les sexes concernant le fait de se sentir souvent tiraillé entre des sentiments contraires. L'ambivalence est plus fréquente entre les pères et les filles qu'entre les pères et les fils. Cette expérience est la moins accusée dans l'appréciation des fils par rapport à leur mère, alors que les mères indiquent être plus souvent tiraillées dans leurs rapports avec leurs fils qu'avec leurs filles.
- Les ambivalences à l'échelle institutionnelle, relative à l'attachement structurel, sont plus marquées que dans le cas de la dimension personnelle.
- L'expérience d'ambivalences générationnelles accrues va de pair avec l'appréciation générale d'un déficit de qualité des relations, ce qui se comprend aisément. Certains indices montrent cependant que ce rapport n'est pas linéaire, ce qui semble

concorde avec l'appréciation ambiguë des dissensions.

Quel bilan provisoire peut-on faire à ce stade ? Nous remarquerons d'abord ceci : la perspective de recherche de l' « ambivalence générationnelle » renonce au postulat normatif qui est – souvent sans que l'on ne s'en rende compte – à la base de nombreuses analyses, à savoir que la solidarité est supposée être une qualité essentielle ou est considérée comme un but. Nous nous sommes en revanche basés sur l'idée selon laquelle le rapport entre les générations doit être considéré comme une tâche individuelle et sociale de construction des relations.

La construction des relations intergénérationnelles en tant que tâche anthropologiquement justifiée doit continuellement être repensée, analysée et interprétée à neuf, historiquement, en fonction des contextes sociaux en permanente évolution. La façon d'aborder les dissensions et les conflits qui les accompagnent fait partie de cette tâche. Il est important de le savoir pour conseiller les politiques. Attention à l'idéalisation !

On peut également envisager d'étendre la question de l'attitude adoptée à l'égard de l'ambivalence à d'autres aspects de la dynamique familiale. Ceci paraît être autre tout indiqué pour les processus du comportement générateur, y compris le phénomène du couple sans enfants. La séparation et le divorce impliquent également la gestion des ambivalences. – Si l'on admet, ce qui est plausible, qu'il existe des modes identiques de conception des relations générationnelles familiales et sociales, il est possible d'interpréter macrosociologiquement le modèle de

Bibliographie

Lüscher, Kurt, et Brigitte Pajung-Bilger, 1998:

Forcierte Ambivalenzen. Ehescheidung als Herausforderung an die Generationenbeziehungen unter Erwachsenen, Constance: Universitätsverlag.

Lüscher, Kurt, et Karl Pillemer, 1998:

Intergenerational Ambivalence. A New Approach to the Study of Parent-Child Relations in Later Life, *Journal of Marriage and the Family* 60: 413-425.

Lüscher, Kurt, Frank Lettke, 2000:

Wie ambivalent „sind“ Generationenbeziehungen. Conférence présentée au Congrès de la Société allemande de sociologie. Cologne (polycopiée).

l' « ambivalence générationnelle ». La considération des contradictions permet de l'utiliser dans le cadre de théories portant sur les tensions existant de toute évidence à l'intérieur des processus de modernisation et entre ces processus.

Les résultats de la recherche confirment le rapport étroit entre genre et génération. L'un et l'autre reposent sur le fait structurel et les différences polaires de l'expérience personnelle, qui ne peuvent être supprimées et qui, par conséquent, sont toujours, dans une plus ou moins large mesure, d'une importance fondamentale pour l'élaboration d'identités et constituent le terrain nourricier des inégalités sociales. En poursuivant l'analyse que nous venons de présenter, l'on peut donc admettre qu'il existe différentes stratégies pour aborder l'ambivalence, l'approche pouvant être astreignante ou libératrice. Agir en tenant compte, consciemment, des ambivalences n'est donc pas uniquement source de difficultés mais comporte également des chances d'innovation et d'épanouissement – tant personnel que social.

Kurt Lüscher

Universität Constance
Faculté de sciences sociales
Département de Sociologie

Universitätsstr. 10, Postfach 55
D-78434 Constance
Allemagne

Téléphone : +49 7531 88 2670
Télécopie : +49 7531 88 3038
e-mail : Kurt.Luescher@uni-konstanz.de

LoveTalks® : un modèle éprouvé de pédagogie sexuelle pour l'Europe

Prévention

Les études effectuées en Autriche ont montré que le principal enjeu de l'éducation sexuelle était de favoriser la communication. Le modèle préventif LoveTalks® développé en Autriche répond à ce besoin.

Brigitte Cizek, Olaf Kapella, Maria Steck

Je ne comprends pas – à la maison, à l'école, il/elle ne pose jamais ce genre de question. » Une réaction des parents et des enseignants familière aux animateurs de réunions de pédagogie sexuelle lorsqu'ils présentent aux adultes, dans le cadre de Lovetalks®, les questions anonymes des enfants et des adolescents sur la sexualité. Qu'ils travaillent en Autriche, en Allemagne, en République tchèque ou en Italie, les

animateurs de Lovetalks® font tous la même constatation : de nombreuses questions fondamentales sur la sexualité restent sans réponse, quel que soit l'âge des enfants interrogés et l'école qu'ils fréquentent.

Lorsqu'on demande aux élèves de l'école primaire de noter leurs questions sur un papier qui restera anonyme, voici par exemple ce qu'ils écrivent : « Comment est-ce que le bébé vient dans le ventre ? », « Comment est-ce qu'on fait les enfants ? »,





- Dans quelques cas, après un projet LoveTalks®, les participants s'adressent à un organisme compétent, p.ex. un centre d'orientation familiale (*prévention tertiaire*).

LoveTalks® qui répond à la devise : « Parler les uns avec les autres – apprendre les uns des autres » s'est avéré être un modèle exemplaire d'éducation préventive dans l'esprit de l'école partenariale et pour surmonter le mutisme dans le domaine de l'éducation sexuelle.

dialogue et chacun apprend à se placer dans la perspective des autres. Pendant les *deux dernières réunions*, les participants élaborent ensemble le projet d'éducation sexuelle en milieu scolaire.

Grâce à la méthodologie et aux connaissances techniques qu'il possède, l'animateur externe facilite la collaboration et crée ainsi la base d'un climat de dialogue fructueux.

Le projet

Les projets se présentent de façon très différente d'une école à l'autre. Quelques exemples : ateliers sur le sujet « Amour et relations de couple », « Grossesse et naissance », « Contraception », « Fixer des limites », « Se mettre dans la peau de l'autre » ; visites chez un gynécologue, dans un service d'obstétrique, dans un centre d'orientation familiale, possibilité d'assister à une table ronde sur l'homosexualité, etc. Les projets LoveTalks® dans le cadre desquels, p.ex., des élèves du primaire ont élaboré un manuel d'éducation sexuelle pour les enfants ou bien des adolescents ont fabriqué une plaquette sur le SIDA ou créé un formulaire d'enquête informatisé sur la contraception et la sexualité, indiquent la place réservée à la

élèves, enseignants –, nous tenons compte de tous et nous les traitons tous sur un pied d'égalité. » Dans le cadre des entretiens entre parents, élèves et enseignants, il importe avant tout de protéger la sphère intime de chacun. C'est à une animatrice ou un animateur externe, ayant une formation en pédagogie sexuelle, qu'il appartient de créer cette atmosphère protégée dans laquelle se développera une communication ouverte.

LoveTalks® prend pour point de départ les besoins actuels des participants et la situation spécifique de l'école considérée. Pour définir les contenus du travail du groupe, l'animatrice ou l'animateur se base sur les sujets, questions et préoccupations des participants.

La prévention dans le domaine des rapports sexuels est aussi un objectif de LoveTalks®. Les évaluations montrent que LoveTalks® a des effets aux trois niveaux de la prévention (selon Caplan) :

- Au niveau de la *prévention primaire* LoveTalks® a pour tâche de sensibiliser les participants qui apprennent à aborder prudemment le thème des relations amoureuses et de la sexualité, à réfléchir sur ce sujet et à en parler.
- La phase de travail concret permet de diagnostiquer à temps les problèmes sociopsychologiques ou médicaux (*prévention secondaire*).

C

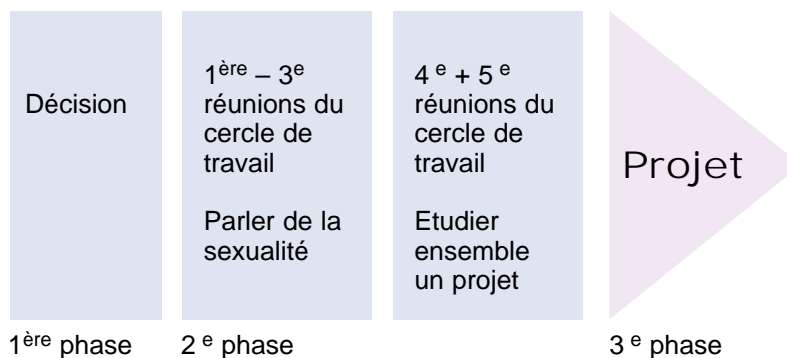
omment met-on LoveTalks® en pratique ? – Les trois phases du processus communicatif

Décision d'adopter ce modèle

Une animatrice ou un animateur présente le modèle au cours d'un *conseil des professeurs*, d'une réunion des parents d'élèves ainsi que dans un *entretien avec les élèves*, et invite à participer aux cinq *réunions du cercle de*

2 : Les trois volets du processus de communication du modèle LoveTalks®

LoveTalks® amène parents, élèves et enseignants à dialoguer ensemble sur le sujet délicat de l'éducation sexuelle dans le cadre du processus ci-dessous se déroulant en trois phases :



travail. Les élèves, qui doivent avoir une maturité suffisante, ne sont admis à participer directement aux réunions qu'à partir de l'âge de 15 ans. Les questions et préoccupations des plus jeunes sont également présentées lors des réunions.

Les réunions du cercle de travail Les *trois premières réunions* permettent aux parents, élèves et enseignants d'instaurer le

créativité lors de la préparation des projets. Les animateurs de pédagogie sexuelle dirigeant les travaux LoveTalks® sont formés par l'Institut autrichien de recherche sur la famille. Cette formation d'un an s'adresse exclusivement à des personnes ayant une formation professionnelle en la matière (psychologues, médecins, pédagogues, éducateurs spécialisés).

« Baiser, ça fait mal ? » « Pourquoi est-ce que les femmes ont de la poitrine ? »,
 « Qu'est-ce que c'est un condom ? »,
 « Pourquoi on se marie ? », « L'amour, qu'est-ce que ça veut dire ? », « Pourquoi est-ce que l'homme flippe au moment de la naissance ? », « Pourquoi mes parents arrêtent pas de se disputer ? », « Pourquoi les gens ne savent pas quoi répondre quand on leur pose des questions sur la sexualité ? », ou encore « Est-ce qu'on va à un cours de strip avec une copine ? ».

Les 13 à 14 ans ont déjà d'autres préoccupations : « Comment est-ce que je peux savoir s'il m'aime lui aussi ? », « Comment faut-il faire pour aborder une fille ? », « Je suis amoureux fou (depuis trois semaines). Elle me dit qu'elle aussi. Est-ce que je peux lui demander ? J'ose pas en parler. », « Je suis complètement dingue d'une fille, mais je n'ose pas lui dire. Quoi faire ? », « J'ai un gros chagrin d'amour », « Comment est-ce qu'on sait qu'on a rencontré 'la bonne' ? », « Est-ce qu'on embrasse quelqu'un qui a des boutons sur la figure ? », « L'homme, il bande - et la femme ? », « Est-ce que le prépuce risque de se déchirer quand on se masturbe ? », « Qu'est-ce qui se passe quand la femme avale le sperme ? », « Qu'est-ce qu'on ressent quand on a un orgasme ? », « Souvent je suis gêné de prononcer le mot 'sexe' devant des gens ou même quand on est en famille. C'est normal ? », « Quand on est gay, comment est-ce qu'on écrit une lettre à son ami ? », « Est-ce qu'on peut transmettre une maladie en s'embrassant ? », « A partir de quel âge est-ce qu'on peut faire l'amour ? », « Est-ce que la première fois ça fait mal ? », « Est-ce que c'est mauvais ou est-ce que ça rend impuissant de prendre une douche chaude avant de faire l'amour ? », « Quelle est la meilleure méthode de contraception ? », « Est-ce que la pilule protège contre le SIDA ? », ou encore « Est-ce qu'un avortement peut nuire à la santé ? »

Kurt Loewit, professeur de psychologie médicale et de psychothérapie à l'Université d'Innsbruck fait remarquer à ce propos : « Il n'y a pas un seul autre domaine d'importance vitale sur lequel les parents et l'école apprennent si peu de choses aux adolescents, les abandonnent autant à eux-mêmes et à l'influence incontrôlée et parfois dangereuses d'autres personnes, les lâchent à ce point mal préparés dans la vie, que pour tout ce qui concerne la sexualité. »

La sexualité serait-elle donc encore un sujet tabou en dépit de la révolution sexuelle et de son omniprésence dans les médias ?
 Brigitte Cizek, responsable projet du modèle

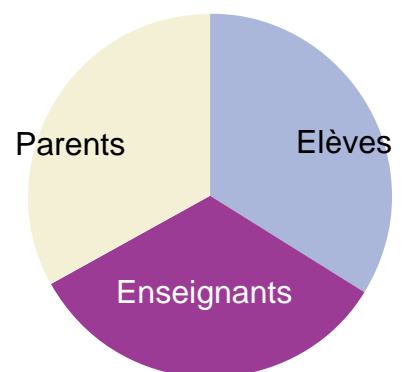
LoveTalks®, déclare à ce propos : « D'après ce que nous pouvons constater, ce n'est pas en raison de déficits de savoir que les adultes ont du mal à parler de la sexualité avec les enfants et les adolescents. Il s'agit bien plutôt d'un problème de communication. Parents et enseignants ne savent en général pas comment aborder le sujet de la sexualité avec les enfants. Surmonter ce mutisme, tel est l'objectif de la démarche de pédagogie sexuelle du modèle préventif LoveTalks®. »

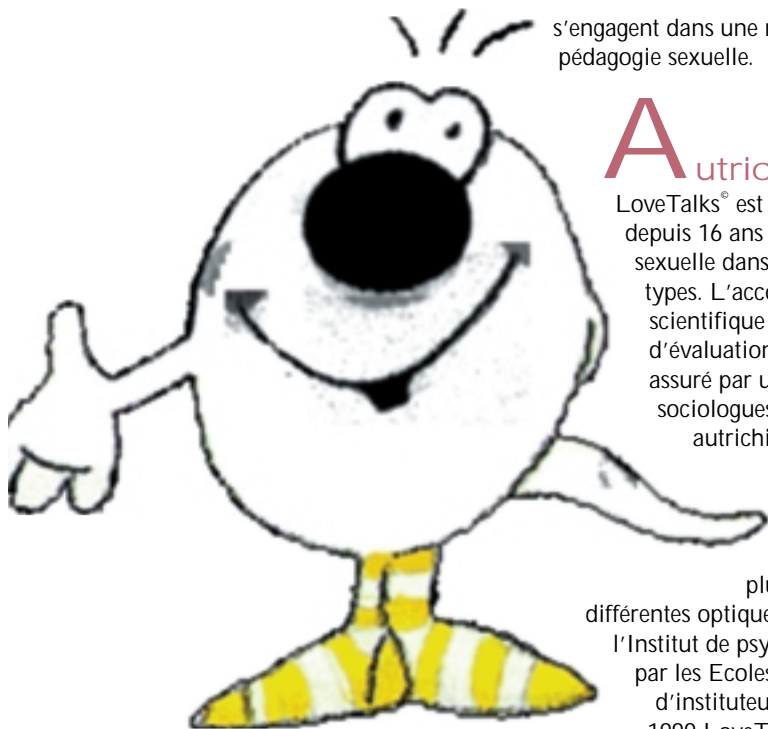
LoveTalks® – un modèle de pédagogie sexuelle comprenant trois volets (voir plan ci-dessous) – crée pour toutes les personnes concernées, autrement dit les parents, les élèves et les enseignants, un espace protégé à l'intérieur duquel la communication dans le domaine de la pédagogie sexuelle est facilitée.

Qu'est-ce que LoveTalks® ?

LoveTalks® est un modèle préventif de pédagogie sexuelle dont l'objectif est de permettre aux parents, aux élèves et aux enseignants d'instaurer un dialogue sur ce sujet extrêmement délicat. LoveTalks® a été développé par Brigitte Cizek et Helmuth Schattovits sur la base des résultats d'une étude destinée à définir les besoins de l'éducation sexuelle à l'école et dans la famille. Brigitte Cizek : « Nous considérons tous les participants comme des experts dans le domaine de la pédagogie sexuelle. Autrement dit, nous prenons au sérieux les expériences et les souhaits de tous – parents,

1 : Parents, élèves, enseignants : les partenaires de l'éducation sexuelle





s'engagent dans une nouvelle voie de la pédagogie sexuelle.

Autriche

LoveTalks® est utilisé avec succès depuis 16 ans pour l'instruction sexuelle dans les écoles de tous types. L'accompagnement scientifique sous forme d'évaluation permanente est assuré par une équipe de sociologues de l'Institut autrichien de recherche

sur la famille (ÖIF).

Des évaluations externes ont été effectuées à

plusieurs reprises dans différentes optiques, notamment par l'Institut de psychologie de Vienne et par les Ecoles normales d'instituteurs. Depuis janvier 1999 LoveTalks® constitue en Autriche un modèle approuvé, utilisé

dans le cadre de la SCHILF (Formation continue des enseignants au sein de l'école).

Pour permettre l'utilisation de ce modèle sur l'ensemble du territoire autrichien, un réseau a été mis en place avec des nœuds dans chaque *Land*, au siège des centres de consultation conjugale et d'orientation familiale subventionnés par l'Etat. Environ 170 animateurs, femmes et hommes, ont été formés jusqu'ici au cours de 7 sessions de formation. L'activité des animateurs est soumise à un contrôle de qualité intensif. Leur participation à des supervisions régulières, à la formation continue et à l'évaluation scientifique concomitante sont les conditions indispensables pour le maintien de la validité de leur certificat.

Grâce au soutien financier du ministère fédéral de la sécurité sociale et des générations ainsi que du ministère fédéral de l'éducation, des sciences et de la culture, LoveTalks® peut être proposé gratuitement à travers toute l'Autriche, dans les écoles de tous types.

Comment LoveTalks® est-il mis en œuvre suivant les pays ?

En Autriche, LoveTalks® est désormais utilisé dans les écoles de tous types au niveau de tous les cycles. En collaboration avec « Lebenshilfe Salzburg », une association pour les handicapés mentaux et polyhandicapés, ce modèle a été adapté pour le domaine pédagogique spécialisé. Actuellement, une étude pilote examine les possibilités d'adaptation de LoveTalks® au niveau du *Kindergarten*.

LoveTalks® a également déjà été adopté avec succès dans d'autres pays européens. Partant d'Autriche, la mise en œuvre de ce modèle dans les autres pays de l'Union a été préparée dans le cadre du programme de l'UE « Socrate Comenius 3.1 ». LoveTalks® est aujourd'hui utilisé avec succès en Allemagne, en Italie et en République tchèque.

Pour la République tchèque, l'adoption de LoveTalks® représente le (nouveau) début de la pédagogie sexuelle. Avec ce modèle, l'Italie (Sud-Tyrol) et l'Allemagne

Statistique et évaluation pour l'Autriche

LoveTalks : un modèle de pédagogie sexuelle ayant fait ses preuves en Europe
Depuis l'introduction de l'accompagnement scientifique du modèle LoveTalks® au cours de l'année scolaire 1996 jusqu'à fin 2000, 1.038 enseignants, 2.890 parents et 681 élèves ont participé aux 243 cercles de travail qui ont eu lieu pendant cette période. 10.792 élèves au total ont été touchés dans le cadre des projets d'éducation sexuelle scolaire. Les conclusions suivantes résultant de l'évaluation actuelle des principaux résultats reflètent la satisfaction des participants :

- La communication directe entre parents, élèves et enseignants a été considérée comme favorable. Ceci a à son tour des effets positifs sur une collaboration entre parents, élèves et enseignants au-delà des cercles de travail. Exemple d'appréciation relevée : « La collaboration entre tous les participants a bien marché. Ce qui m'a plu, c'est surtout l'esprit d'ouverture et de confiance. »
- Plus des trois quarts des participants décernaient la mention « très bien » aux animatrices ou animateurs pour la direction des travaux du cercle, pour les contenus traités et pour leur façon personnelle de communiquer. Une réaction en résumé beaucoup d'autres : « L'animatrice a su parler de façon bien documentée, ouverte et sensible sur tous les sujets. Vraiment extra ! »
- On ne se limite pas à communiquer un savoir aux participants, ce savoir leur est présenté sous une forme adaptée à leur rôle de parents, d'enseignants, d'élèves, sans qu'ils aient l'impression qu'on leur impose quelque chose ou qu'on leur fasse la morale ; ils ont plutôt le sentiment d'être accompagnés. Les parents se sentent plus sûrs d'eux et mieux en mesure de répondre aux questions de leurs enfants. Les enseignants déclarent avoir puisé des idées qui les aideront à mieux concevoir leurs cours sur ce sujet. Les élèves affirment avoir reçu des réponses à leurs questions et être incités à continuer à réfléchir. Exemple de réponses à la question posée aux participants sur le profit tiré personnellement du cercle de travail : « On peut aborder plus ouvertement le thème de la sexualité. C'est plus facile d'en parler avec les autres. »

Allemagne

En Allemagne, LoveTalks® a été adopté à l'initiative de la *Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung* (BZgA, Centre fédéral d'éducation sanitaire) qui élabore depuis 1992, dans le cadre de la mission qui lui a été conférée par la loi (SFHG, Art. 1), des concepts ciblés sur des groupes particuliers et des mesures d'éducation sexuelle globale. En coopération avec des partenaires, la BZgA élabore des projets modèles d'éducation sexuelle et d'orientation familiale, qu'elle s'efforce de mettre en œuvre. L'évaluation de ces projets est obligatoire. Un premier contact entre BZgA et LoveTalks® a été pris en 1996 dans le cadre d'un échange d'informations au cours de congrès internationaux ainsi que dans le cadre de la coopération au programme « Socrate » de l'UE. La BZgA a trouvé dans l'Institut autrichien de recherche sur la famille un partenaire pouvant assurer l'accompagnement scientifique nécessaire du projet modèle. Ainsi que le rappelle Birgit Gashina-Hergarten : « Pour la BZgA, l'originalité de LoveTalks® résidait dans la possibilité de contacter les groupes de personnes concernées, autrement dit parents, élèves et enseignants, dans le contexte de l'école ainsi que dans la démarche communicative de ce modèle. La BZgA avait déjà proposé antérieurement des formations initiales et continues pour les multiplicateurs ; cependant LoveTalks® lui permettait de s'adresser également à un groupe-cible extrêmement important : les parents. »

Sur la base d'une étude de faisabilité, LoveTalks® a été lancé en 1998, en tant que projet modèle, en Bavière (où il bénéficie du soutien du Service social des femmes catholiques), à Berlin (administration sénatoriale pour l'école, la jeunesse et les sports) et en Saxe-Anhalt (ministère du travail, des affaires sociales et de la santé). Ces trois *Laender* ont été sélectionnés pour pouvoir mettre LoveTalks® à l'essai dans des contextes aussi divers que possible. L'expérience a montré que LoveTalks® répondait à un véritable besoin et suscitait un vif intérêt aussi bien dans un *Land* comme la Bavière que dans une ville comme Berlin ou dans un nouveau *Land* de la République fédérale. A Berlin en particulier, la résonance dans les médias a confirmé qu'une éducation sexuelle de haute qualité répondait bien à un besoin effectif.



chargé d'élaborer des propositions de méthodes d'éducation sexuelle dans les écoles. Un des mérites essentiels des travaux de ce groupe a été de montrer qu'il importait de distinguer entre l'éducation sexuelle élémentaire, en tant que simple information, et l'éducation sexuelle à l'école, un processus global dans lequel il faut toujours tenir compte de l'individu et de son environnement. Sur la base de l'Interaction thématique (TZI), une méthode de psychologie humaniste relevant de la dynamique de groupe et orientée sur

l'apprentissage vivant, l'apprentissage global, le groupe de travail s'est fixé pour but d'accorder la même valeur aux différents individus, au groupe – en l'occurrence la classe –, au savoir sur l'éducation sexuelle et au contexte social. C'est ainsi qu'il a été amené à associer les parents à l'élaboration et à la réalisation des projets d'éducation sexuelle.

Le *Deutsches Schulamt* de Bolzano a fait connaissance avec LoveTalks® en 1997, dans le cadre d'un projet « Socrate ». Les réunions structurées du cercle de travail offraient un excellent moyen d'associer les parents au projet. L'Inspection académique sud-tyrolienne décida de proposer la

Le succès de LoveTalks® est mis en lumière par la documentation de la phase modèle et en particulier par les résultats des évaluations des animateurs. Le financement de la phase modèle par la BZgA prend fin au deuxième trimestre 2001. A partir de là, le projet LoveTalks® devra se financer en partie sans faire appel aux deniers publics. Toutes les personnes concernées sont persuadées que LoveTalks® y réussira.

Sud-Tyrol

Vers le milieu des années 1990, le Service d'éducation sanitaire du *Deutsches Schulamt* (inspection académique de langue allemande) de Bolzano/Bozen (Sud-Tyrol) avait constitué un groupe de travail





formation des animateurs pour le modèle LoveTalks®, ce projet répondant bien à l'objectif prioritaire de l'éducation sexuelle globale au Sud-Tyrol, autrement dit d'une éducation sexuelle associant les parents. Les premières expériences montrèrent que ce plan était bon. Et, déjà, ce sont souvent les parents qui poussent à utiliser ce modèle dans l'école fréquentée par leurs enfants. Autrement dit, le projet a été bien accepté par les parents. Les enseignants, quant à eux, apprécient d'avoir le soutien des parents et de la direction de l'école. Ils peuvent ainsi se consacrer intensément au travail dans les cercles de préparation du projet et à sa réalisation. Annalies Tumpfer-Staffler du service d'éducation sanitaire du *Deutsches Schulamt*, à Bolzano : « Les enseignants tout comme les parents, ont en général la même réaction positive lorsqu'on leur présente le modèle parce qu'ils voient très vite le côté constructif d'une telle collaboration. »

République tchèque

Ce sont les mutations sociales profondes intervenues dans ce pays depuis la chute du

Rideau de fer, il y a dix ans, qui ont motivé la République tchèque à lancer et soutenir un projet de formation d'animateurs d'éducation sexuelle.

Avant 1989, la société était fortement concentrée sur les valeurs familiales traditionnelles. Il y avait une répartition claire des rôles au sein de la famille et des couples. L'éducation sexuelle des jeunes était rudimentaire, on avait des enfants très jeune et on se mariait le plus souvent avec son premier partenaire sexuel. Le sexe était un sujet tabou sur lequel on faisait des plaisanteries mais dont on parlait peu, surtout avec les enfants et les adolescents.

Les enseignants devenus adultes dans ce contexte sont aujourd'hui confrontés, dans les écoles, à des jeunes exposés à des expériences en tous points différentes. La République tchèque est à l'heure actuelle un des pays européens ayant le taux de prostitution le plus élevé. Les nouvelles possibilités de planning familial ainsi que l'émancipation ont conduit à l'effondrement de la natalité pour les générations de 20 à 30 ans. Les Tchèques attendent aujourd'hui beaucoup plus longtemps pour fonder une famille, la répartition des rôles évolue à une

vitesse vertigineuse, on vit sur un mode plus libre, plus autonome, plus responsabilisé. Le sexe est désormais un thème dont il est question dans de nombreux domaines de la vie quotidienne. Malgré tout, les anciens tabous et les inhibitions ne se sont pas volatilisés.

Aussi un vide s'est-il installé dans cette société en pleine mutation. Il n'y a pas grand monde qui puisse présenter aux adolescents des mécanismes d'assimilation des questions liées à la sexualité et de la vie sexuelle. C'est là une des raisons qui a amené le ministère tchèque de l'éducation publique à accorder à l'éducation sexuelle une place prioritaire dans les principes d'enseignement et dans la formation continue des enseignants. Les enseignants doivent être préparés aux nouveaux thèmes de l'enseignement et aux nouvelles questions touchant la société conformément à la mentalité actuelle. Le modèle LoveTalks® de l'Institut autrichien de recherche sur la famille semblait avoir la souplesse requise et laisser suffisamment de latitude pour élaborer des projets sur mesure. Les pouvoirs publics ont jugé excellente l'idée de former des animatrices et des animateurs venant de l'extérieur qui, étant étrangers à l'école,

peuvent aborder le sujet tabou de la sexualité avec toute l'objectivité nécessaire.

La formation des animateurs a été assurée avec l'aide de l'association Contact culturel. Elle a été modifiée sur certains points, en premier lieu pour des raisons financières, et subdivisée en formation théorique et formation pratique. Il faut néanmoins avoir ces deux formations pour pouvoir travailler comme animatrice ou animateur. La première phase de formation est actuellement achevée et les participants en sont à la phase pratique. Ils se sont pleinement engagés dans le projet et sont persuadés de la faisabilité du modèle. Certaines questions doivent encore être réglées en ce qui concerne la pratique et l'organisation ainsi que sur le plan financier. La directrice de projet, Brigitte Sorger : « Le modèle autrichien LoveTalks® constitue, tant par son contenu que par sa structuration, un exemple pouvant être repris dans ses grandes lignes pour l'élaboration du modèle tchèque d'éducation sexuelle dans les écoles ; reste à trouver une forme adaptée à une société en pleine mutation. »

Diffusion internationale

Pour répondre à la demande, l'Institut autrichien de recherche sur la famille propage le modèle LoveTalks® dans d'autres pays européens. Ainsi que l'indiquent les rapports des différents pays, LoveTalks® a été mis en pratique dans le cadre de conditions extérieures diverses. Mais dans tous les pays où LoveTalks® a été mis à l'essai jusqu'ici, la structure de l'ensemble du processus LoveTalks® s'est avérée positive. D'une part, la structure claire de LoveTalks® et l'impli-

Biographie des auteurs

Brigitte Cizek

Psychologue clinicienne et sanitaire, pédagogue spécialisée en éducation sexuelle, médecin sexothérapeute ; élaboration du modèle de pédagogie sexuelle LoveTalks®, direction de la formation des animateurs de pédagogie sexuelle ; ÖIF à Vienne, direction du centre d'orientation " Horizonte " à Vienne.

Activité conseil orientée principalement sur la violence sexuelle et la sexualité en général.

Olaf Kapella

Pédagogue social diplômé, pédagogue spécialisé en éducation sexuelle, moniteur dans le cadre de la formation d'animateurs de pédagogie sexuelle pour le modèle LoveTalks® ; OIF à Vienne.

Activité conseil à l'Institut " Horizonte ", Vienne, orienté principalement sur les hommes, l'orientation sexuelle, le V.I.H. et le SIDA.

Mag. Maria Steck

Psychologue, psychologue clinicienne et sanitaire en cours de formation, pédagogue spécialisée en éducation sexuelle, médiateur, ÖIF à Vienne, Centre de protection de l'enfance à Vienne.



Maria Steck

Nous remercions pour leur collaboration :

Birgit Gaschina-Hergarten, *Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung*, Cologne, Allemagne

Brigitte Sorger, Brno, République tchèque

Annalies Tumpfer-Staffer, *Deutsches Schulamt*, Bolzano, Italie

cation de tous les groupes concernés dans le dialogue donnent aux participants un sentiment de sécurité dans le domaine délicat de la pédagogie sexuelle. D'autre part, ce modèle est assez ouvert pour permettre de tenir compte des besoins individuels tels que le choix des sujets sur lesquels les participants aux cercles de travail souhaitent échanger leurs idées ou les

contenus du projet d'éducation sexuelle scolaire. Ce principe fondamental d'orientation sur les besoins fait que LoveTalks® peut être repris dans d'autres pays. C'est dans ce sens que LoveTalks® a été préparé dans le cadre d'une étude de faisabilité pour sa mise à l'essai en Afrique où il fera l'objet d'un projet pilote dans la perspective de « *Reproductive Health* ».



Brigitte Cizek, Olaf Kapella

Observatoire européen pour les Affaires familiales, Institut autrichien de recherche sur la famille

Gonzagagasse 19/8
A-1010 Vienne
Autriche

Téléphone : +43 535 14 54 - 10 ou 20
Télécopie : +43-1-535 1455
e-mail : Brigitte.Cizek@oif.ac.at
Oluf.Kapella@oif.ac.at





Compétences familiales – Un nouvel atout pour la réinsertion professionnelle

Modèle de bonnes pratiques

Au-delà du travail familial en tant que tel, les compétences-clés développées dans le cadre de ce travail méritent d'être mieux appréciées par la société et les milieux économiques. Un programme de coaching innovant se propose de faciliter la réinsertion professionnelle des femmes qui sont restées à la maison pour s'occuper de leurs jeunes enfants.

Doris Palz

La plupart des employeurs mais aussi les parents – généralement les mères – considèrent comme sans valeur, sur le plan professionnel ou pour leur carrière, les années passées à la maison à s'occuper des enfants et consacrées à un travail familial intensif. Selon l'opinion la plus répandue, le temps passé au foyer (= travail familial) n'est pas assimilé à un apprentissage ou à l'acquisition de compétences ayant une importance quelconque pour la vie professionnelle. Cependant, dans le domaine de l'engagement de bénévoles dans le monde du travail, on commence à

voir les choses sous un autre angle et les compétences extra-professionnelles acquises pendant ces années passées au foyer jouent désormais un rôle de plus en plus important dans l'appréciation des candidats. Ceci dit, on continue à n'attacher que très peu d'importance aux travaux familiaux lorsqu'il s'agit de juger des compétences professionnelles d'une personne – en quoi on a tort. Des études mettent en évidence les capacités développées pendant la phase familiale :

- Capacité de communication
- Capacité d'organisation
- Savoir s'imposer
- Flexibilité





- Compétence à résoudre les problèmes
- Capacité d'apprendre
- Esprit d'initiative
- Résistance au stress/capacité de travail

La demande de compétences-clés augmente

De telles compétences sont aujourd'hui considérées comme des compétences-clés auxquelles le secteur économique attache de plus en plus d'importance. Ce qui compte en premier lieu actuellement ce sont moins les connaissances techniques, dont la demi-vie ne cesse de se réduire en raison de l'évolution fulgurante des technologies, que les compétences personnelles. Les entreprises qui embauchent recherchent aujourd'hui avant tout des personnes flexibles, sachant communiquer, capables d'organiser les processus sociaux et réagissant rapidement aux exigences complexes.

L

es « compétences familiales », nouvelle clé du succès

Le nouveau projet *Compétences familiales* dans le cadre du ministère autrichien de la sécurité sociale et des générations, offre depuis l'automne 2000 aux femmes ayant des enfants la possibilité de se « mettre en forme » pour réintégrer la vie professionnelle. Dans toute l'Autriche, des services d'orientation familiale sélectionnés proposent un programme de coaching innovant destiné à renforcer leur potentiel d'accès au marché du travail.

Un premier entretien d'information est l'occasion de discuter les souhaits concrets de réintégration, de présenter le projet et d'étudier la marche à suivre. Un objectif essentiel de cet entretien d'information est de permettre aux femmes de réaliser l'importance des compétences qu'elles ont acquises dans leur travail au service de la famille et de comprendre qu'elles doivent les défendre de façon offensive. Un manuel contenant de nombreux exemples, des listes de contrôle et des programmes d'entraînement destinés à les sensibiliser à la situation et à approfondir la question, est remis aux participantes pour les aider à prendre conscience de leurs compétences familiales.

Un second interview cherche à établir dans quelle mesure la participante s'est déjà

Profiter de la famille en tant que lieu d'apprentissage

Début septembre 2000, la *Katholische Arbeitnehmer Bewegung* (KAB, Mouvement des salariés catholiques) d'Allemagne du Sud et le *Deutsches Jugendinstitut* (DJI, Institut allemand de la Jeunesse) ont présenté à Bruxelles, devant un public de spécialistes européens, leur projet intitulé *Compétences familiales en tant que potentiel de développement personnel innovant* – un projet qui apporte des réponses convaincantes aux vieux défis de politique sociale et aux nouveaux challenges économiques.

L'objectif de cette initiative est d'attirer l'attention des entreprises et des responsables en ressources humaines sur l'importance professionnelle des compétences acquises dans le travail familial. En effet, dans un monde du travail en perpétuelle évolution, à une époque où les qualifications techniques sont vite obsolètes, les compétences transversales et sociales prennent de plus en plus d'importance. La seule réponse que l'on ait trouvée jusqu'ici était la formation continue, toujours onéreuse.

familiarisée avec le thème des compétences familiales et si elle est au niveau pour le test, auquel cas une date est fixée.

Dans un troisième temps, on en arrive à l'étape décisive : le test informatisé, établi pour mesurer les compétences-clés. Ce test développé en 1988 a déjà été utilisé un million de fois et il est continuellement perfectionné. Cette méthode est reconnue par le secteur économique et utilisée avec succès pour le développement du personnel, l'évaluation du potentiel et le recrutement. Entre autres, Daimler Chrysler, United Bank of Switzerland, la Poste suisse et les Chemins de fer autrichiens ont adopté ce test éprouvé et très informatif.

La participante reçoit un rapport écrit indiquant ses points forts et son potentiel de développement, établi sur la base des résultats de l'évaluation. Les résultats et le diagnostic sont alors discutés avec la participante au cours d'un entretien d'orientation approfondi. Au terme de ce processus, la participante reçoit du ministère et de la Chambre économique un certificat qu'elle peut utiliser pour prouver ses compétences lorsqu'elle se présentera pour un emploi. Les

employeurs pourront ainsi, à l'avenir, se faire une idée claire du profil personnel de compétences de la candidate.

Le projet *Compétences familiales en tant que potentiel de développement personnel innovant* se propose de faire sortir de l'ombre un des lieux « informels » les mieux appropriés pour développer ces capacités alors que jusqu'ici les entreprises ne lui ont guère accordé d'attention : la famille. Tant il est vrai que le travail familial permet tout aussi bien que d'autres formations extrascolaires ou hors-entreprise d'acquérir les compétences sociales dont on a besoin dans le travail et les compétences de planification et de coordination de plus en plus importantes dans la gestion. « Les entreprises qui ne perçoivent pas les activités familiales comme un lieu de développement de compétences se privent d'un potentiel de capacités indispensables » constatent les initiateurs de ce projet.

O r, si l'on veut permettre aux employeurs de tirer parti du « lieu d'apprentissage » qu'est la famille et de l'intégrer dans la politique du personnel, ceci suppose évidemment que l'on dispose d'instruments clairs et transparents pour inventorier et évaluer les compétences familiales. C'est essentiellement là l'objectif du projet sur les compétences familiales élaboré en Allemagne par le KAB et le DJI en collaboration avec des partenaires au Pays-Bas (De Jong & Van Doorne-Huiskes en Partners) et en Grande-Bretagne (Fair Play Consortium).

Dans une première phase, une enquête sera menée auprès des employeurs du secteur public et du privé, posant les questions suivantes : Quels sont les changements concrets intervenus dans les compétences exigées du personnel ? Dans quelle mesure est-il tenu compte des compétences acquises à l'extérieur de l'entreprise ? Est-il tenu compte des compétences acquises dans le travail familial ? Dans une seconde phase, il s'agira d'expliquer aux entreprises, mais aussi aux parents et en particulier aux mères, l'importance des compétences acquises dans le travail familial. Un manuel des qualifications permettant de faire un bilan personnel de ses compétences – particulièrement important en cas de réinsertion des femmes s'étant arrêtées de travailler pour s'occuper de leurs enfants – et une comparaison des compétences demandées et des compétences offertes permettront de rendre le « marché » des compétences familiales plus transparent. Enfin, dans un troisième temps, il sera établi à l'intention des entreprises une documentation destinée à les sensibiliser aux compétences acquises dans le travail familial.

Il est clair que le projet « Compétences familiales en tant que potentiel de développement personnel innovant » ouvrira les yeux tant des entreprises que des parents, et notamment des mères, sur une réalité trop longtemps ignorée. La mesure dans laquelle il fera évoluer les mentalités dépendra du nombre de mères voulant reprendre un emploi qui, s'entendant poser par le chef du personnel la question « Donc, ces dernières années, vous êtes restée à la maison, vous n'avez pas travaillé ? » continueront ou non à répondre par un « Oui, j'étais seulement à la maison » embarrassé.



Doris Palz

Ministère de la sécurité sociale
et des générations

Stubenbastei 5
A-1010 Vienne
Autriche

Téléphone : +43-1-711 00-3260
Télécopie : +43-1-711 00-3339
e-mail : doris.palz@bmsg.gv.at

Family Observer est une publication de l'Observatoire européen pour les Affaires familiales qui a été chargée par la Commission européenne de la production de ce magazine dans le cadre de la série de publications « Emploi et Affaires sociales ». Le contenu de la présente publication ne reflète pas nécessairement l'avis ou la position de la Direction générale « Emploi et Affaires sociales » de la Commission européenne.

Etant donné qu'une formulation neutre du point de vue du genre nuit à la lisibilité et à la compréhension du texte, toutes les formulations ne tenant pas spécifiquement compte des deux genres doivent s'entendre comme neutres du point de vue du genre.

Family Observer est édité en allemand, en anglais et en français. Reproduction autorisée – sauf à des fins commerciales – moyennant mention de la source.

Pour de plus amples informations sur l'Observatoire, visitez notre site :
http://europa.eu.int/comm/employment_social/family/observatory/home.html

Conception : Irene M. Kernthaler,
Rédaction : Irene M. Kernthaler, Sylvia Trnka
Institut autrichien de recherche sur la famille, Gonzagagasse 19/8, A-1010 Vienne, Autriche
Conception graphique : Rudolf Heller, Edith Vosta, Ingrid Binder
Illustrations : Christine S. Prantauer
Traduction : Eva Holzmaier-Ronge, Gertrude Maurer, Andrée Pazmandy, Sylvia Trnka
Supervision des textes allemands : Rudolf Karl Schipfer
Révision des textes anglais : Suzanna Stephens

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Si vous souhaitez recevoir le bulletin d'information électronique « Esmail » de la direction générale « Emploi et Affaires sociales » de la Commission européenne, veuillez envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : empl-esmail@cec.eu.int – le bulletin d'information paraît régulièrement en allemand, anglais et français.

Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 2000
© Communautés européennes, 2000
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Belgium



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

L-2985 Luxembourg